

7

NORMES PANCANADIENNES DE QUALITÉ POUR L'ÉVALUATION
DES DIPLÔMES D'ÉTUDES INTERNATIONAUX

**Étude de la faisabilité d'une application
Web pour l'échange des résultats,
des ressources et des méthodologies
de l'évaluation des diplômes d'études**



Centre d'information canadien
sur les diplômes internationaux

Canadian Information Centre
for International Credentials



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

Projet financé par :



Ressources humaines et
Développement des compétences Canada

Human Resources and
Skills Development Canada

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé par Cambridge Professional Development Ltd. et Vandenburg & Associates, sous la direction du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) et grâce aux suggestions et aux conseils de volontaires issus de la communauté des évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études.

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ou du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Les auteurs et le CICDI tiennent à remercier toutes les personnes qui ont généreusement donné de leur temps pour les entretiens, les discussions et les études, et qui ont aidé à achever les travaux.



Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires pour servir de forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, prendre ensemble l'initiative de mesures relatives à l'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada. Par son entremise, les provinces et territoires travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs couvrant un large éventail d'activités des ordres d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) a été créé en 1990 à la suite de la ratification par le Canada de la Convention sur la reconnaissance des études et des diplômes relatifs à l'enseignement supérieur dans les États de la région Europe de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il a pour mission d'aider le Canada à s'acquitter de ses obligations aux termes de cette convention. Subséquemment, en 1997, le Canada a signé la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications, a promu la Recommandation sur les procédures et les critères d'évaluation des qualifications et des périodes d'études étrangères qui en a découlé, et a adopté une série de Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers. Ces deux conventions favorisent la mobilité internationale en préconisant une plus grande reconnaissance des études supérieures et de la qualification professionnelle.

Le CICDI recueille, organise et diffuse les renseignements. Au Canada, le CICDI constitue une plaque tournante et un service d'aiguillage favorisant la reconnaissance et la transférabilité de la qualification professionnelle et des diplômes canadiens et étrangers.

Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI)
au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]
95, avenue St. Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Téléphone : 416 962-8100
Télécopie : 416 962-2800
Courriel : info@cicic.ca

© 2012 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)





Remerciements

Le CMEC et le CICDI tiennent à remercier Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) de son soutien financier dans le cadre de son Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers.

Plusieurs individus et organismes ont joué un rôle essentiel dans le travail de recherche et la préparation des recommandations présentées dans ce rapport. La réussite de ce projet découle largement de leurs efforts et du temps qu'ils nous ont généreusement accordés. Nous tenons à remercier chaleureusement les consultantes et consultants, les organismes de réglementation, les universités, les employeurs, les collègues, les organismes d'évaluation des diplômes, les commissaires à l'équité, les conseils sectoriels, les directrices et directeurs de l'apprentissage, les services d'établissement des immigrantes et immigrants, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé aux divers groupes de travail et au deuxième Atelier pancanadien pour les évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études. Enfin, nous nous devons de mentionner tout particulièrement les participantes et participants aux groupes de discussion, aux entretiens téléphoniques et aux sondages en ligne. En exprimant sans réserve leurs politiques, leurs opinions et les défis qu'ils doivent relever, ils nous ont fourni les renseignements nécessaires à l'élaboration de nos outils. Nous reconnaissons leur apport et continuerons à le faire à mesure que le projet progressera.



SOMMAIRE

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) ont commandé cette étude de la faisabilité d'un outil ou portail en ligne pour l'échange des résultats, des ressources et des méthodologies de l'évaluation des diplômes d'études entre les divers organismes qui effectuent ce type d'évaluation au Canada. L'étude visait avant tout à découvrir dans quelle mesure les organismes étaient prêts à échanger leurs données et étaient intéressés à utiliser un tel outil, plutôt qu'à déterminer la faisabilité sur le plan technique.

L'étude a recueilli des informations à partir des réponses à un questionnaire en ligne rempli par 138 personnes représentant 82 organismes, à partir d'entrevues avec 17 répondantes et répondants clés et à partir d'un travail de recherche. Nous avons analysé les données de 15 grands organismes et 67 autres organismes, dont des services d'évaluation de diplômes d'études, des ordres professionnels (comprenant tous les organismes de réglementation et les associations professionnelles qui procèdent à l'évaluation de diplômes d'études) ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaire.

Dans l'ensemble, l'étude a permis de mettre en évidence une diversité assez importante d'opinions et de pratiques au sein de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études au Canada. On voit des différences significatives dans tous les principaux domaines étudiés.

L'état des données que possèdent les organismes sur les décisions prises est variable et incertain, et les données ne sont pas sous une forme permettant un accès facile par ordinateur :

- La qualité des données n'est pas fiable. Les données récentes sont généralement bonnes, mais les données plus anciennes le sont moins et leur interprétation exige des connaissances au niveau de l'organisme.
- Les données sont stockées dans toutes sortes de structures. Un tiers environ des personnes interrogées indiquent que leurs données ne sont pas informatisées, un cinquième, qu'elles sont informatisées mais non structurées, et environ un tiers, qu'elles sont stockées dans une structure moderne de base de données.
- Dans certains cas, les données sur les décisions sont mêlées à des renseignements personnels, ce qui fait qu'une intervention manuelle est nécessaire pour satisfaire les exigences quant à la protection de ces renseignements.

La section 3.1 définit six catégories de données et discute des avantages et des inconvénients de l'échange de ces données. Les dossiers contenant les précédents (et les profils sectoriels) offrent des possibilités d'échange, et il en va de même pour les dossiers contenant les décisions et leurs justifications. Les sections 3.2 et 3.3 discutent des obstacles et des possibilités reliées à l'échange de données.

À la question portant sur la disposition des organismes à échanger des données, beaucoup de personnes ont choisi la réponse « ne sais pas ». Aucun des grands organismes n'est contre, mais deux seulement sont pour. Les personnes interrogées disent qu'il faut non seulement surmonter les problèmes liés aux données, mais aussi clarifier la nature et les fonctions exactes de l'outil, indiquer qui aurait accès aux données et dans quel but, et fournir des garanties sur le respect des



renseignements personnels. De toute façon, selon elles, un tel échange nécessiterait l'approbation des gestionnaires de l'organisme. Certaines personnes sont favorables à l'accès à des données échangées, moyennant un paiement convenable et d'autres arrangements.

Nous concluons, à partir de ces résultats, qu'on n'a pas (encore) suffisamment examiné la question pour pouvoir parvenir à un consensus quelconque. Étant donné ces résultats, nous ne recommandons pas la mise en œuvre à grande échelle d'un tel outil pour le moment.

Toutefois, plutôt que de ne rien faire, nous proposons de procéder à une mise à l'essai avec un petit groupe de partenaires disposés à y participer. Cette mise à l'essai offrirait un moyen pratique d'étudier et de surmonter les problèmes mis en évidence. Si elle était réussie et suffisamment attrayante, cette mise à l'essai pourrait être progressivement élargie, pour ce qui est tant de son étendue que de ses fonctionnalités. Une approche mesurée et progressive de ce type tiendrait compte de la réaction positive notée dans l'étude sans ignorer les préoccupations mentionnées.

Nous présentons trois options pour l'échange des données :

- Créer une **spécification standard** pour une base de données, convertir les bases de données existantes pour qu'elles s'y conforment et élaborer un outil simple pour y accéder.
- Élaborer un **outil Web plus sophistiqué pour accéder aux bases de données existantes**.
- Élaborer une **application standard de base de données** qui pourrait être fournie à tout organisme d'évaluation souhaitant l'adopter.

Notre étude confirme que le projet sur les profils de pays bénéficie d'un grand soutien (même de la part des personnes interrogées qui n'en connaissaient pas tous les détails). Nous proposons que l'élargissement de ce projet à un plus grand nombre de pays et d'établissements fasse également partie de la progression du travail sur l'échange de données.

Nous faisons donc les recommandations suivantes :

- Encourager la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études à continuer à discuter des possibilités de coopération.
- Organiser et mettre en œuvre une mise à l'essai limitée permettant d'obtenir de plus amples renseignements sur les avantages de la coopération.
- Limiter la participation à cette mise à l'essai aux grands organismes qui souhaitent y participer, ainsi qu'à un organisme de réglementation de plus petite taille et à une université ou un collège.
- Mettre l'accent, dans la mise à l'essai, sur l'échange de données concernant les précédents (y compris les informations compatibles stockées dans les bases de données sur les pays et sur les secteurs).
- Entreprendre la mise à l'essai conjointement avec le projet sur les profils de pays.
- Suivre, dans la mise à l'essai, les 10 étapes décrites à la section 3.5.





TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
1.1 Contexte	3
1.2 Buts du présent projet	3
1.3 Méthodologie	5
1.4. Étapes suivantes	6
2. RÉSULTATS	7
2.1 La communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études au Canada	8
2.2 Questionnaire en ligne	13
2.3 Entrevues avec les répondantes et répondants clés	22
2.4 Bases de données sur les évaluations de diplômes d'études	25
2.5 Attitudes à l'égard d'un outil commun	27
3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	30
3.1 Nature des données à échanger	31
3.2 Obstacles	32
3.3 Possibilités	32
3.4 Pour aller de l'avant	33
3.5 Autres notes concernant la mise à l'essai	34
3.6 Recommandations	35
ANNEXE I - QUESTIONNAIRE EN LIGNE	37
ANNEXE II - STRUCTURE DES ENTREVUES AVEC LES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS CLÉS	44
ANNEXE III - LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES LORS DES ENTREVUES	47

■ 1. INTRODUCTION

L'application ne doit pas nécessiter la création d'une base de données centrale mais plutôt l'élaboration d'un modèle de coopération pancanadien.



1.1 Contexte

En 2007, le CICDI s'est lancé, en partenariat avec l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes (ACSED), dans un projet intitulé « Normes pancanadiennes de qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux », avec l'appui financier du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Ce projet a essentiellement pour but d'améliorer la qualité, la cohérence et la transférabilité des évaluations de diplômes d'études grâce à l'introduction de normes pancanadiennes. Il vise à aider les organismes employant des évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études à rehausser le professionnalisme de leur main-d'œuvre.

Le CICDI a lancé une série d'autres projets dans le cadre de la phase II du projet mené sous l'égide du CMEC :

- élaboration d'un profil de compétences pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études au Canada;
- élaboration de guides terminologiques français et anglais pour les évaluations de diplômes d'études au Canada;
- élaboration d'un cadre pancanadien d'assurance de la qualité à être utilisé par tous les groupes effectuant des évaluations de diplômes d'études au Canada;
- élaboration de profils (dans le cadre de projets pilotes) pour deux pays constituant des sources importantes d'immigrants et immigrantes au Canada, afin de créer une série de références pancanadiennes;
- étude de la faisabilité d'un programme d'enseignement postsecondaire en ligne pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études au Canada;
- étude de la faisabilité de l'échange d'informations sur les évaluations de diplômes d'études, à l'aide d'un outil en ligne au niveau pancanadien, afin d'améliorer la cohérence, la reconnaissance réciproque et la transparence des processus d'évaluation.

Ces projets ont tous été conclu avec la tenue d'un Atelier pancanadien pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études du Canada, qui a eu lieu à Moncton au Nouveau-Brunswick, les 3 et 4 octobre 2011.

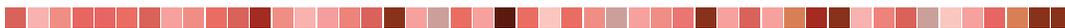
1.2 Buts du présent projet

La présente étude de faisabilité d'une application Web pour l'échange des résultats, des ressources et des méthodologies de l'évaluation des diplômes d'études) a été effectuée d'avril à juillet 2011 par le cabinet *Cambridge Professional Development Ltd* (CamProf, qui a aussi élaboré le profil de compétences), en association avec *Vandenburg & Associates* (V&A). Elle évalue la faisabilité de la mise en œuvre d'une structure de collaboration sur le Web permettant d'une part, un accès commun aux données se rapportant aux diplômes d'études qui sont actuellement stockées dans plusieurs bases de données et autres systèmes des parties intéressées et, d'autre part, un usage accru de ces données.

Cette étude vise à dresser un portrait suffisamment clair des difficultés et des avantages potentiels du projet, pour que les parties intéressées puissent prendre une décision concernant les prochaines étapes. Par conséquent, nous cherchons, dans le présent rapport, à fournir des réponses aux questions suivantes :

1. Qui sont les principales parties intéressées qui pourraient contribuer au contenu d'une telle application et en profiter?
2. Quelles données les parties intéressées possèdent-elles et dans quelle mesure sont-elles disposées à les communiquer à d'autres? Quelles considérations opérationnelles influent sur le degré auquel les parties intéressées sont disposées à participer à un tel échange de données?
3. Quelle utilisation les parties intéressées font-elles actuellement de leurs données? Existe-t-il des besoins ou des aspects non satisfaits pour lesquels on pourrait améliorer l'efficacité des processus?
4. Quelles sont les exigences opérationnelles et juridiques des systèmes actuels de gestion des données?
5. Quelles synergies peut-on obtenir en mettant en place des rapports et des liens entre les données des parties intéressées?





6. Sur quelle base les parties intéressées sont-elles disposées à participer à un tel arrangement d'échange de données?
7. Quel est le meilleur modèle pour veiller au bon fonctionnement d'un tel arrangement?

La présente étude de faisabilité est étroitement liée au projet pour l'élaboration de profils de pays, qui prévoit aussi la conception d'une ressource commune pour la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études au Canada.

Comme le disait l'appel d'offres, « [...] la mise en commun des informations existantes quant aux résultats, ressources et méthodologies des évaluations dans le cadre d'une application Web. Cette application ne devra pas exiger la mise sur pied d'une base de données centralisée ». La question de savoir à qui cette base de données appartiendrait, comment elle fonctionnerait et qui en assurerait l'entretien, les problèmes de sécurité et les réalités auxquelles sont confrontées les diverses instances suggèrent qu'il est préférable de mettre au point un modèle pancanadien collaboratif plutôt qu'une base de données pancanadienne unique. La présente étude rend compte des attitudes et de considérations d'ordre plus pratique afin d'évaluer la faisabilité d'un tel projet et de faciliter la coopération. Nous examinons plusieurs considérations opérationnelles et techniques qui seront essentielles dans l'élaboration d'une application future.

1.2.1 Considérations opérationnelles

Les considérations opérationnelles comprennent les suivantes :

- la disposition des parties intéressées à échanger des informations qui leur sont propres;
- des questions d'ordre juridique, y compris celles concernant le caractère privé des renseignements, la validité des données en provenance d'instances extérieures et la responsabilité civile;
- des considérations d'ordre financier;
- l'élaboration d'un modèle qui veillerait au bon fonctionnement du système;
- la mise en évidence d'un modèle opérationnel équitable qui encourage les organismes possédant des informations importantes à profiter de l'échange de ces informations;

- l'élaboration d'un processus d'assurance de la qualité garantissant que le portail reste à jour, contienne des informations toujours exactes et reste viable dans l'avenir.

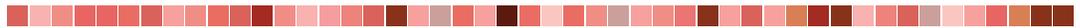
1.2.2 Considérations techniques

Les considérations techniques comprennent les suivantes :

- la création d'un schéma ou d'une structure pour les données qui soit suffisamment robuste pour pouvoir intégrer les diverses bases de données qui existent, tout en restant suffisamment clair et simple pour qu'il ne soit pas difficile d'en poursuivre le développement;
- la mise en évidence d'une dotation en ressources durable qui établisse un équilibre entre les procédures d'entretien, la poursuite du développement, la promotion du portail et le soutien technique;
- le risque d'une évolution des tendances dans les technologies qui rende la solution proposée obsolète ou qui exige des efforts particuliers pour l'utiliser (p. ex., ce qui s'est passé avec les formats Blu-Ray et HD-DVD);
- une décision prise par l'un ou plusieurs des principaux partenaires de cesser de participer au portail;
- une évolution des politiques de sécurité des organismes membres susceptible de menacer l'accès aux bases de données;
- la perte de données de la part d'un ou de plusieurs des principaux partenaires;
- une demande excessive exerçant une pression sur les ressources de l'organisme choisi pour l'hébergement.

Il est à noter que nous avons exclu de ce projet d'autres questions techniques, qui n'ont donc pas été abordées lors du rassemblement des données. Il faudra, cependant, répondre à ces autres questions avant de passer à la mise en œuvre.





1.3 Méthodologie

Une première réunion avec le groupe de travail a eu lieu à Winnipeg, au Manitoba.

Nous avons utilisé deux techniques principales de collecte des données, qui ont pris des formes semblables et ont été appliquées simultanément :

- un questionnaire en ligne (voir annexe I) sur le site Web SurveyMonkey, en français et en anglais. Nous avons envoyé des invitations à y répondre aux personnes figurant sur des listes dressées par le CICDI.
- des entrevues structurées (principalement par téléphone, mais deux d'entre elles ont eu lieu face à face, et une personne a répondu aux questions par courriel) avec les répondantes et répondants clés, choisis de façon à représenter tout le spectre des personnes susceptibles de contribuer au projet et d'utiliser cet outil

Les entrevues et le questionnaire portaient sur les mêmes questions, mais les entrevues ont permis aux répondantes et répondants de donner plus de détails, et à la consultante ou au consultant d'offrir une description plus complète de l'outil proposé; les entrevues ont également garanti une plus grande clarté, grâce aux discussions qui ont pu s'engager lorsque cela était nécessaire (voir annexe II).

1.3.1 Questionnaire en ligne

Nous avons envoyé environ 1500 invitations à remplir le questionnaire en ligne aux personnes figurant sur les listes dressées par le CICDI. En raison de l'ampleur et de la nature du processus de contact, il est impossible de savoir exactement combien de personnes ont reçu la demande initiale et le rappel qui a suivi les invitant à remplir le questionnaire; nous ne savons pas non plus combien des personnes contactées étaient effectivement membres de la communauté canadienne des services responsables de l'évaluation de diplômés d'études. Dans de nombreux cas, il y avait plusieurs répondantes et répondants au sein d'un même organisme, ce qui a permis de corroborer les données; toutefois, il a fallu prendre soin de ne pas compter les réponses en double. En outre, nous avons reçu des réponses non pertinentes d'évaluatrices et évaluateurs de diplômés d'études de l'extérieur du Canada ainsi que d'utilisatrices et utilisateurs des évaluations (c'est-à-dire de clientes et clients plutôt que d'évaluatrices et évaluateurs) à la fois au Canada et à l'étranger.

Même si le questionnaire a fait l'objet d'une mise à l'essai par le groupe de travail, il semble que des répondantes et répondants n'aient pas compris certaines des questions. Les questions relatives au financement et à l'hébergement de l'outil semblent avoir été les plus ambiguës. La question sur l'échange des données a aussi posé problème, mais pour des raisons différentes : la plupart des répondantes et répondants n'étaient pas en mesure de répondre aux questions sans consulter leur conseil d'administration ou d'autres parties intéressées.

1.3.2 Entrevues avec les répondantes et répondants clés

Dans le cas des entrevues téléphoniques, nous avons dressé une liste de secteurs pour les organismes d'évaluation de diplômés d'études lors de la première réunion à Winnipeg. Cette liste était conçue de façon à couvrir tout le spectre des organismes qui pourraient fournir des informations à l'outil proposé ainsi que de ceux qui pourraient utiliser cet outil. Nous avons ainsi réparti 15 entrevues dans ces divers secteurs. Notre liste comprenait tous les membres de l'ACSED, plusieurs autres agences d'évaluation de grande taille, une université, un collège, une association d'enseignantes et enseignants, deux ordres professionnels et un employeur. Le CICDI a ensuite choisi des répondantes et répondants appropriés dans chaque secteur et a communiqué avec eux. Nous nous sommes entretenus avec toutes les personnes figurant sur cette liste, sauf une, et nous avons effectué trois entrevues supplémentaires, pour un total de 17 (voir annexe III). Nous n'avons pas trouvé d'employeur de grande taille qui effectue des évaluations de diplômés d'études à l'interne au lieu de les donner en sous-traitance à des organismes privés ou gouvernementaux. CamProf et le CICDI ont tous deux contacté plusieurs employeurs et des ordres professionnels spécialisés en ressources humaines, mais n'ont pu trouver un seul employeur correspondant aux paramètres définis.

Les questions relatives à l'assurance de la qualité, à l'hébergement et au financement ont été plus faciles à traiter lors des entrevues, où nous avons pu fournir des explications supplémentaires. La personne qui a mené les entrevues a, par la suite, envoyé ses notes aux personnes interrogées pour qu'elles les passent en revue et apportent des changements au besoin. Le questionnaire en ligne a produit un grand volume de réponses en complément des





réponses plus détaillées et plus fiables obtenues lors des entrevues.

1.4 Étapes suivantes

Le présent rapport soumet au groupe de travail et à la communauté des services d'évaluation en général les informations suivantes :

- les ensembles de données se rapportant aux diplômes d'études qui existent à l'heure actuelle dans les instances canadiennes et leur utilisation possible dans un modèle de collaboration;
- une piste de développement en vue de mettre en œuvre un outil de collaboration sur le Web qui permette un accès commun aux ensembles de données se rapportant aux diplômes d'études, avec des indications concernant les risques et les avantages relatifs de cet outil, les ressources nécessaires et les chances de réussite;
- des recommandations quant aux étapes à suivre en vue d'entamer un processus de développement.

Ce rapport final présente nos résultats et nos points de vue sur les pistes possibles pour aller de l'avant. Il a été mis à jour après une consultation publique et a été présenté lors de l'Atelier pancanadien de Moncton, en octobre 2011.



■ 2. RÉSULTATS

« Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de norme commune sur les données pour l'évaluation de diplômes d'études. L'adoption d'une norme pour les données faciliterait la mise en correspondance des données d'un organisme avec celles d'un autre et permettrait donc de faire des recherches et d'échanger des données¹. »

1 Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, *Étude de la faisabilité d'une application Web pour l'échange des résultats, des ressources et des méthodologies de l'évaluation des diplômes d'études*, Toronto, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), 2012 (consulté le 11 janvier 2012). Sur Internet : http://cicic.ca/docs/2012/Partage_de_donnee_FR.pdf.



2.1 La communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études au Canada

Selon RHDCC, « [u]ne multitude d'acteurs interviennent dans l'évaluation et la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il existe au Canada près de 500 organismes de réglementation de professions ou de métiers et d'évaluation des diplômes, des centaines d'établissements d'enseignement postsecondaire et d'écoles de métiers. Il existe également un nombre incalculable d'employeurs, d'organismes de services aux immigrants et un nombre plus important encore d'immigrants et de travailleurs formés à l'étranger »².

Il y a trois principaux secteurs dans les organismes d'évaluation de diplômes d'études au Canada :

1. les services d'évaluation;
2. les ordres professionnels (comprenant tous les organismes de réglementation et les ordres professionnels qui procèdent à l'évaluation de diplômes d'études);
3. les universités et collèges.

Il est important de noter que les services d'évaluation fournissent des évaluations qui sont essentiellement consultatives. Par contraste, les ordres professionnels et les établissements d'enseignement postsecondaire sont des organismes qui procèdent à l'évaluation de diplômes d'études et peuvent également fournir une reconnaissance sous forme de permis d'exercice, d'une admission, d'un crédit de surclassement, etc. Ces différences peuvent se refléter dans la nature des données d'un organisme.

En outre, il apparaît clairement, après examen des réponses au questionnaire en ligne, que la communauté est dominée par un nombre relativement petit de grands organismes d'évaluation de diplômes d'études, qui gèrent de grands nombres de dossiers chaque année et emploient un certain nombre d'évaluatrices et évaluateurs. Après avoir examiné les données, nous avons décidé que les grands organismes d'évaluation étaient des organismes qui géraient plus de 1000 évaluations par an ET qui employaient au moins six évaluatrices ou évaluateurs à temps plein.

LA COMMUNAUTÉ DES SERVICES RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION DE DIPLOMES D'ÉTUDES AU CANADA

	GRANDS ORGANISMES	AUTRES ORGANISMES
SERVICES D'ÉVALUATION		
ORDRES PROFESSIONNELS		
UNIVERSITÉS ET COLLÈGES		

Les grands organismes présentent des différences importantes et nombreuses par rapport aux autres organismes, même s'il s'agit inévitablement de généralisations sur un spectre extrêmement varié d'organismes, comme on le voit ci-dessous. Si les grands organismes acceptent de coopérer, ils apporteront avec eux la majorité des décisions prises en matière

d'évaluation de diplômes d'études au Canada, ce qui constituera une « masse critique ». Les points de vue des grands organismes sont, par conséquent, d'une importance cruciale. Si le projet va de l'avant, il est probable que bon nombre des autres organismes seront désireux de s'y joindre, parce qu'ils auront plus à gagner s'ils coopèrent.

² (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/publications/rtcae/cpc_dossier/section_1_02.shtml)





CARACTÉRISTIQUES TYPQUES DE LA COMMUNAUTÉ DES SERVICES RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION DE DIPLÔMES D'ÉTUDES AU CANADA

	GRANDS ORGANISMES	AUTRES ORGANISMES
PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • équipe d'évaluatrices et évaluateurs ayant des rôles spécialisés différenciés (p. ex., selon la langue, le pays) • personnel de soutien spécialisé (p. ex., technologies de l'information, détection des fraudes, administration, gestion) • possibilités d'avancement dans la carrière • participation à des réunions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • dépendance envers un très petit nombre d'évaluatrices et évaluateurs professionnels (souvent un ou deux) • évaluatrices et évaluateurs isolés de leurs homologues dans la profession • dépendance envers des évaluatrices et évaluateurs (volontaires) travaillant à temps partiel
CHARGE DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> • grand nombre de dossiers chaque année pour chaque évaluatrice ou évaluateur • vaste éventail de diplômes d'études (niveaux, disciplines et pays) gérés chaque année par l'organisme (éventail plus étroit pour chaque évaluatrice ou évaluateur) 	<ul style="list-style-type: none"> • petit nombre de dossiers chaque année • éventail restreint de diplômes d'études examinés, mais en provenance d'un large éventail de pays
OUTILS ET PROCESSUS	<ul style="list-style-type: none"> • élaboration à l'interne d'outils spéciaux propres à l'organisme (p.ex., bases de données) • données pour un grand nombre d'évaluations • revenu issu de la vente de données à d'autres • systèmes officiels d'assurance de la qualité en place 	<ul style="list-style-type: none"> • dossiers officiels peu sophistiqués, souvent sous forme non électronique • dépendance envers la mémoire des individus concernant les précédents et envers des dossiers officiels • données pour un nombre relativement faible d'évaluations • absence d'équipement et de savoir-faire spécialisés pour la détection des fraudes
FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • processus officiels d'orientation et de formation • formation à l'interne • collaboration avec d'autres grands organismes d'évaluation de diplômes d'études • vente des formations à d'autres 	<ul style="list-style-type: none"> • formation sur le tas, non officielle • participation occasionnelle à des cours officiels offerts par d'autres • collaboration avec d'autres organismes (eux aussi de taille réduite) dans le même secteur (dans plusieurs instances) ou dans la même instance
INTÉRÊT POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • concurrence entre les grands organismes et un fort penchant de la fonction publique pour l'échange d'informations et la coopération • réticence à l'idée d'échanger des éléments qui offrent un avantage concurrentiel • économies d'échelle de moins en moins importantes : économies les plus évidentes déjà réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> • peu à offrir en échange de l'accès aux bases de données et à l'expertise des autres • beaucoup à gagner de l'accès aux bases de données et à l'expertise des autres • communiquent déjà des données à des organismes semblables dans d'autres instances et à l'étranger

Des personnes souhaitent obtenir l'évaluation de diplômes d'études pour plusieurs raisons, notamment l'obtention de la résidence ou de la citoyenneté au Canada, l'accès à des cours de formation précis, l'acceptation au sein de professions réglementées, et l'emploi. La gamme des services offrant l'évaluation de diplômes d'études est tout aussi variée. Les grands organismes gouvernementaux (p. ex., le Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec [CEFAHQ]) ou privés couvrent une vaste population cherchant principalement à obtenir la résidence ou un accès général à l'emploi. Les universités et les collèges, pour leur part, mettent l'accent sur l'accès à des programmes de formation précis et sur la qualification des personnes à l'admission. Les ordres professionnels, quant à eux, mettent davantage l'accent sur la validité de l'instruction déjà acquise, et sur la question de savoir si

celle-ci permet à la personne de remplir les exigences qui lui permettront d'offrir un rendement efficace dans la carrière de son choix au Canada. Tous les services d'évaluation facilitent l'accès des immigrantes et immigrants à l'emploi, aux permis d'exercice et aux études supérieures. Comme nous l'avons déjà mentionné, il existe des distinctions entre les services d'évaluation de diplômes d'études (qui offrent des évaluations principalement consultatives) et les ordres professionnels et établissements d'enseignement (qui offrent des évaluations et peuvent également offrir une reconnaissance).

Du fait des différentes fonctions de l'évaluation de diplômes d'études, divers organismes mentionnent qu'ils seraient intéressés par l'accès à des informations reliées spécifiquement au domaine qui les concerne. À



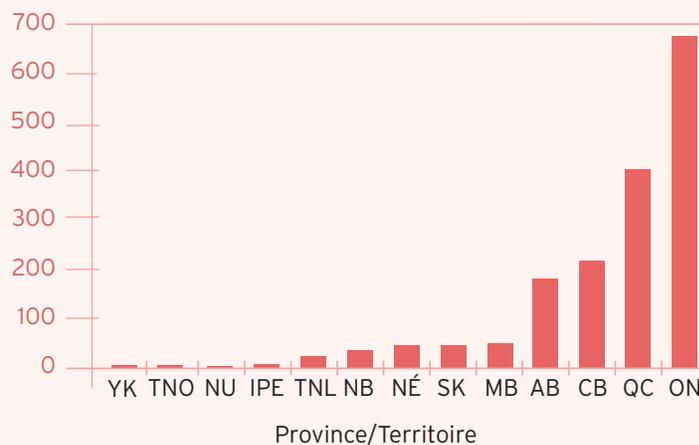


titre d'exemple, les universités et collèges s'intéressent plus particulièrement aux informations sur les systèmes éducatifs, les échelles des niveaux et le statut des établissements d'enseignement. Les organismes de réglementation s'intéressent au statut des établissements d'enseignement ainsi qu'à la détection des fraudes, mais également à ce que serait le résultat des études dans le pays d'origine, c'est-à-dire aux professions qui seraient ouvertes aux individus à la fin de leurs études. Les organismes de plus grande taille offrant un vaste éventail de services s'intéressent à un éventail beaucoup plus vaste d'informations, y compris les décisions prises antérieurement et leurs justifications.

Il n'est pas possible, pour le moment, de faire une estimation fiable du nombre d'évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études. Le questionnaire en ligne demandait les nombres d'évaluatrices et évaluateurs à temps plein et

à temps partiel, mais, dans plusieurs cas, la case est restée vide, ou encore on a mis « 0 » ou « ne sais pas ». Cela suggère que, s'il y a un petit nombre d'individus qui font régulièrement des évaluations, il y en a un bien plus grand nombre qui ont des liens avec les procédures d'évaluation et leurs résultats ou qui ne font que quelques évaluations chaque année. Dans le cadre du projet sur le profil de compétences, on a indiqué de 2000 à 3000 employées et employés, y compris les gestionnaires et le personnel administratif, de sorte qu'il y a peut-être en réalité environ 1500 personnes qui font effectivement des évaluations. D'après la répartition des réponses au questionnaire en ligne selon la province ou le territoire, on aurait une répartition des évaluatrices et évaluateurs par province ou territoire qui se présenterait de la façon indiquée ci-dessous, avec la vaste majorité qui se concentre en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta.

Tableau 1 - Estimation du nombre d'évaluatrices et évaluateurs, selon la province ou le territoire



2.1.1 Services d'évaluation

Des trois principaux regroupements d'agences d'évaluation (services d'évaluation, ordres professionnels, universités et collèges), le premier est le plus facile à identifier, puisqu'il se compose principalement des cinq membres de l'ACSED³. L'astérisque indique que le questionnaire en ligne a été rempli par une personne de l'organisme :

- *CEFAHQ, qui offre ses services au Québec.
- **World Education Services - Canada (WES)*, qui est reconnu par le gouvernement de l'Ontario.

³ <http://www.cicic.ca/368/les-services-d'evaluation-des-diplomes.canada>





- **International Qualifications Assessment Service* (IQAS) (service d'évaluation des qualifications internationales), qui offre ses services en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- **International Credential Evaluation Service* (ICES) (service d'évaluation des diplômes internationaux), qui offre ses services en Colombie-Britannique.
- Service d'évaluation des diplômes du Manitoba (SEDM), qui offre ses services au Manitoba.

En outre, les organismes ci-dessous vont probablement rejoindre l'ACSED :

- **Comparative Education Service* (CES) (service d'éducation comparée)
- *Service canadien d'évaluation des documents scolaires internationaux (ICAS)
- L'évaluation et la reconnaissance des diplômes et des compétences internationaux (ERDCI), dont la mise sur pied est en cours et qui offrira ses services au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Enfin, il y a deux services d'évaluation québécois qui sont responsables de l'admission à des cégeps du Québec :

- *Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM)
- Service régional d'admission au Collégial de Québec (SRACQ)

Nous avons eu des entrevues avec des représentantes et représentants de tous ces services et nous avons reçu des réponses au questionnaire en ligne des sept organismes dont le nom est précédé d'un astérisque. Nous ne connaissons pas d'autre service d'évaluation, ce qui implique que l'échantillon recueilli représente 90 p. 100 des entrevues menées auprès des répondantes et répondants clés et que le taux de réponse au questionnaire en ligne est de 70 p. 100. Nous sommes donc convaincus que nos résultats représentent les points de vue des services d'évaluation. Le SEDM et le SRACQ ne se situent pas au-delà du seuil que nous avons défini pour les grands organismes.

2.1.2 Ordres professionnels

Le secteur des ordres professionnels (comprenant tous les organismes de réglementation et ordres professionnels qui procèdent à l'évaluation de diplômes d'études) est très complexe et très varié. En règle générale, il y a un

ordre professionnel pour chaque profession réglementée dans chaque province ou territoire, qui est responsable de l'évaluation de diplômes d'études. Dans la plupart des professions, il y a également un organisme pancanadien qui aide les organismes provinciaux et territoriaux à collaborer et à coordonner leurs activités d'évaluation de diplômes d'études (parmi leurs nombreux autres rôles). Des ordres professionnels existent également pour de nombreuses professions qui ne sont pas réglementées, mais qui établissent des normes pour l'adhésion, y compris l'évaluation de diplômes d'études. Plusieurs organismes de réglementation ou ordres professionnels ne sont pas visés par cette recherche puisqu'ils effectuent différents types d'évaluation qui ne traitent pas directement de diplômes d'études, telle que l'évaluation propre à la profession. De plus, il n'y a pas de normes générales en matière d'évaluation des diplômes d'études : les instances et les professions sont différentes les unes des autres. Dans certains cas, l'ordre provincial ou territorial confie l'évaluation des diplômes d'études en sous-traitance à un service d'évaluation ou à l'organisme pancanadien. Dans d'autres cas, il communique ses informations à l'organisme pancanadien ou à des organismes de réglementation d'une ou de plusieurs autres instances. Avec une situation si confuse, il est très difficile de faire une estimation du nombre total d'ordres professionnels qui existent et encore plus du nombre d'ordres qui effectuent des évaluations de diplômes d'études.

Nous avons eu des entrevues avec des répondantes et répondants clés des organismes de réglementation indiqués ci-dessous. Les noms des organismes qui ont également rempli le questionnaire en ligne sont précédés d'un astérisque :

- Ingénieurs Canada
- *Conseil canadien des techniciens et technologues (CCTT)
- **British Columbia College of Teachers* (BCCT) (ordre des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique)

Aucun de ces organismes n'a pu être classé comme étant un grand organisme (voir ci-dessous).





Des représentantes et représentants de trois organismes de réglementation ont aussi rempli le questionnaire en ligne et, d'après leurs réponses, nous les avons classés comme étant de grands organismes :

- *Comptables en management accrédités de l'Ontario (CMAO)
- *Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- *L'Association des ingénieurs, des géologues et des géophysiciens professionnels de l'Alberta (APEGGA)

Nous connaissons également les organismes ci-dessous, qui semblent constituer de grands organismes selon nos critères :

- Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
- Consortium canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF)
- Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada)
- Ingénieurs Canada (organisme qui, malgré sa base de données de diplômes étrangers en génie, ne peut être classé, car il n'effectue aucune évaluation.)

De plus, nous avons reçu des réponses à notre questionnaire en ligne de 45 autres organismes professionnels et de réglementation. Pour situer ces chiffres dans leur contexte, citons RHDCC : « L'ACI vise plus de 100 professions ainsi que des métiers et professions réglementés par le gouvernement, régis par près de 400 organismes de réglementation qui doivent, entre autres choses, parvenir à un accord afin de s'assurer que les qualifications obtenues dans une province ou un territoire sont reconnues dans une autre province ou un autre territoire. Il existe environ 60 professions réglementées au Canada, dont 51 de ces professions qui sont réglementées par au moins deux provinces ou territoires. [...] Ce ne sont pas seulement les professions "libérales" qui sont visées par l'ACI. Il existe environ 50 métiers où la certification est obligatoire dans au moins une province ou un territoire. Voici donc certains exemples de métiers nécessitant une certification ou une autorisation d'exercer dans la plupart des provinces ou des territoires : électriciens, plombiers et mécaniciens d'automobile.⁴ »

4 http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/mobilite_mainoeuvre/index.shtml

Les 400 organismes de réglementation au niveau pancanadien ou au niveau provincial ou territorial n'ont pas tous une fonction d'évaluation de diplômes d'études. Certains organismes effectuent des évaluations de diplômes d'études de façon collective au niveau pancanadien (p. ex., le CCTT); certains les effectuent en collaboration, mais au niveau provincial ou territorial (p. ex., Ingénieurs Canada); certains les effectuent de façon indépendante au niveau provincial ou territorial; et, dans de nombreux cas, la situation est un mélange, c'est-à-dire que certains territoires ou certaines provinces travaillent en collaboration, et d'autres, de façon indépendante. Il est impossible de faire une estimation du nombre d'organismes de réglementation qui évaluent des diplômes d'études.

Cette composante de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études est si importante et variée qu'il nous est impossible de déterminer dans quelle mesure nos résultats sont représentatifs. La taille de notre échantillon, tant pour les grands organismes que pour les autres, est relativement grande, mais la population totale dont cet échantillon est issu n'est pas clairement définie.

2.1.3 Universités et collèges

Nous avons eu des entrevues avec des répondantes et répondants clés de quatre établissements d'enseignement postsecondaire :

- Collège Algonquin
- Université Dalhousie
- Université de la Colombie-Britannique
- Université York

Il nous est impossible de les classer comme étant de grands organismes ou autre, car aucun des répondants et répondantes n'a répondu à notre questionnaire en ligne.

En outre, 25 établissements d'enseignement postsecondaire ont rempli le questionnaire en ligne. Cela représente 8 p. 100 de la population totale de 296 établissements canadiens d'enseignement postsecondaire (144 universités et 160 collèges, dont huit établissements qui relèvent des deux catégories) dont la liste figure sur le site Web du CICDI⁵. Parmi les établissements de notre échantillon, nous considérons les

5 <http://www.cicic.ca/375/repertoire-des-universites-colleges-et-ecoles-du-canada.canada?&s=1>





établissements ci-dessous comme de grands organismes :

- *Université de Calgary
- *École polytechnique de Montréal
- *Université Laurentienne
- *Université du Québec à Trois-Rivières
- *Université de Toronto

Nous ne pouvons être certains que notre échantillon est représentatif du secteur postsecondaire dans son ensemble. Même si nous n'avons pas eu d'entrevues avec des représentantes ou représentants de grands organismes, on peut voir, à partir des résultats du questionnaire, qu'il ne semble pas y avoir de différences importantes entre les grands organismes et les autres organismes dans le secteur des établissements d'enseignement postsecondaire.

2.2 Questionnaire en ligne

Il convient de noter que les réponses au questionnaire en ligne ont été fournies par des individus exprimant leur opinion personnelle et ne constituent pas des réponses officielles faites au nom des organismes concernés. Comme nous l'avons expliqué, nous avons reçu, dans de nombreux cas, plusieurs réponses d'un même organisme. Lorsque nous avons éliminé ces réponses en double, nous avons obtenu les chiffres ci-dessous pour le nombre d'organismes représentés dans les réponses au questionnaire en ligne :

	GRANDS ORGANISMES	AUTRES ORGANISMES	TOTAL
Services d'évaluation	6	2	8
Ordres professionnels	4	45	49
Universités et collèges	5	20	25
Total	15	67	82

En ce qui concerne l'ensemble des réponses au questionnaire en ligne, il ne semble pas y avoir de distinction importante entre les universités et collèges qui constituent de grands organismes d'évaluation et les autres universités et collèges.

2.2.1 Dans quelle mesure le tableau récapitulatif des répondantes et répondants est-il représentatif?

Nous avons obtenu un bon taux de réponse pour notre enquête : au total, 185 individus (39 francophones et 146 anglophones) ont commencé à remplir le questionnaire. Toutefois, en raison de la nature générale des listes de personnes-contact utilisées, nous avons dû éliminer certaines réponses de l'analyse. La principale raison de l'élimination d'une réponse était le pays d'origine : nous ne pouvions prendre en compte que les réponses canadiennes, mais nous avons reçu des réponses de nombreux autres pays, en particulier de l'Algérie, du Cameroun, d'Haïti, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Maroc. Nous avons sauvegardé ces réponses séparément, avant de les supprimer dans l'analyse globale. En outre, nous avons supprimé quelques questionnaires laissés vides. Il nous est resté au total 138 réponses individuelles (12 en français et 126 en anglais).

Plusieurs des réponses restantes étaient incomplètes. Au total, huit questionnaires en français et 80 questionnaires en anglais ont été considérés comme « complets ». Les questionnaires considérés comme incomplets ont été conservés à des fins d'analyse, parce qu'ils contenaient, malgré tout, des réponses à certaines questions. Nous ne savons pas pourquoi certains individus n'ont pas rempli le questionnaire au complet, mais il est possible qu'à leur avis, le questionnaire ne s'appliquait pas à eux d'une certaine façon. Par exemple, les personnes qui ne font que quelques évaluations de diplômes d'études par année avaient peut-être le sentiment que le sujet dépassait l'envergure de leur organisme. Il n'en reste pas moins qu'étant donné leur rôle d'évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études, si petit soit-il, les réponses qu'elles ont fournies restent utiles.

Parmi les 138 questionnaires analysés, on compte des représentantes et représentants de toutes les provinces et de tous les territoires, à l'exception du Nunavut. Tous les

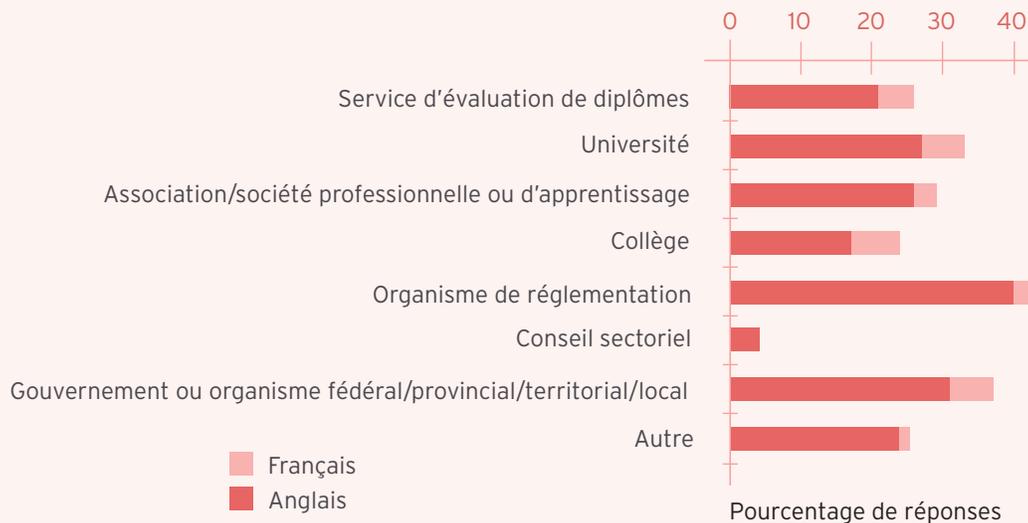




secteurs connus faisant intervenir l'évaluation de diplômes d'études sous une forme ou une autre sont représentés. Comme le montre le tableau ci-dessous, 26 personnes (soit 18,8 %) indiquent qu'elles travaillent pour un service d'évaluation de diplômes d'études; 33 personnes (soit 23,9 %) sont en lien avec une université; 29 personnes (soit 21,0 %) sont en lien avec un collège; 24 personnes (soit 17,4 %) représentent des associations professionnelles ou des organismes de formation d'apprenties et apprentis; 43 personnes (soit 31,2 %) représentent des organismes de réglementation; 37 personnes (soit 26,8 %) représentent des organismes gouvernementaux à un niveau ou à un autre; et seulement 4 personnes (soit 2,9 %) sont liées à des conseils sectoriels. Il est important de noter que nous avons demandé aux répondantes et répondants d'indiquer le type d'organisme qu'ils représentaient, et qu'ils pouvaient donc indiquer plus d'une catégorie. Nous avons également inclus une catégorie « Autre » pour cette question, pour laquelle nous avons reçu 25 réponses (soit 18,1 %). Parmi ces réponses, on compte : une école secondaire, des services d'immigration et une société de conseils.

La grande majorité des répondantes et répondants sont issus d'organismes qui ne font qu'un très petit nombre ou un nombre négligeable d'évaluations de diplômes d'études par année et qui emploient moins de cinq évaluatrices ou évaluateurs à temps plein. Le plus grand nombre d'évaluatrices et évaluateurs à temps plein dans un même lieu est de 27. Seules neuf personnes indiquent que leur organisme emploie plus de 10 évaluatrices et évaluateurs à temps plein. Quelques organismes indiquent qu'ils emploient également des évaluatrices et évaluateurs à temps partiel, mais bon nombre d'entre eux disent qu'il s'agit d'emplois saisonniers, d'étudiantes et étudiants en formation ou de volontaires. Plusieurs personnes sont incertaines quant à la réponse à donner à cette question, peut-être parce que l'évaluation de diplômes d'études n'est pas leur rôle principal.

Tableau 2 - Type of d'organisations





Le nombre d'évaluatrices et évaluateurs à temps plein ou à temps partiel n'est pas directement lié au temps consacré au travail d'évaluation de diplômes d'études à proprement parler : 26 personnes (soit 18,8 %) indiquent qu'elles consacrent plus de la moitié de leur temps aux évaluations et, parmi elles, quatre indiquent qu'elles consacrent tout leur temps à l'évaluation – une d'un organisme constitué d'une seule personne, une d'un organisme employant une personne à temps partiel et deux personnes à temps plein pour l'évaluation de diplômes d'études, et deux d'un organisme employant de cinq à 10 évaluatrices et évaluateurs à temps plein.

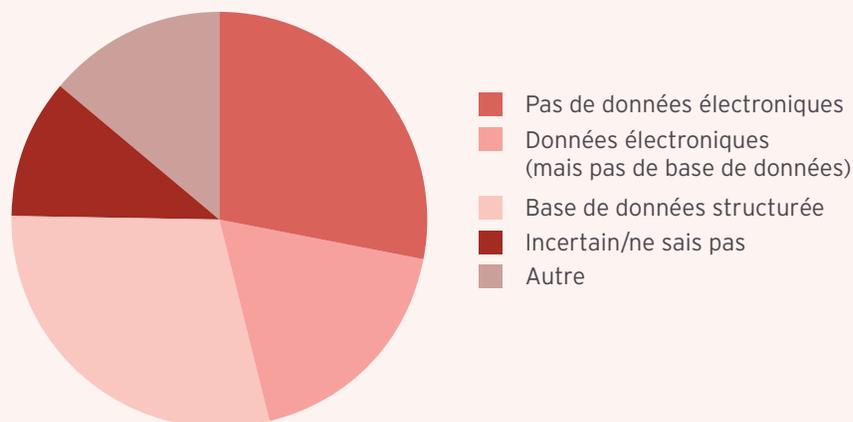
Le nombre d'évaluations effectuées chaque année varie également beaucoup, puisqu'il va de zéro à 22 500 diplômes d'études. Un des services indique qu'il utilise soit les WES ou l'ICAS pour ses évaluations. La plupart des organismes indiquent qu'ils traitent de 200 à 300 diplômes d'études environ par année. En outre, beaucoup des répondantes et répondants indiquent qu'ils ne connaissent pas exactement le nombre d'évaluations faites chaque année. Il est à noter que la question portait sur l'évaluation des diplômes d'études, ce qui signifie que l'évaluation des titres de compétences, par exemple, aurait dû être exclue. En moyenne, les 86 personnes ayant répondu à cette question effectuent 896 évaluations par année (soit quatre par jour).

2.2.2 Disponibilité des données

Nous avons demandé aux répondantes et répondants d'indiquer le type de données dont ils disposaient sur les évaluations de diplômes d'études. Sur les 138 personnes qui ont répondu au questionnaire à l'origine, 98 ont répondu à cette question. Sur ces 98 personnes, 32 p. 100 indiquent qu'elles ne possèdent pas de données sous forme électronique sur les évaluations de diplômes d'études, tandis que 19 p. 100 indiquent qu'elles possèdent certaines données électroniques, mais que ces données ne sont pas entrées dans une base de données structurée. (Il s'agit normalement de fichiers électroniques contenant du texte [p. ex., des fichiers Word] ou d'images électroniques [p. ex., des fichiers PDF].) Seuls 32 p. 100 des répondantes et répondants indiquent qu'ils travaillent pour des organismes utilisant des bases de données structurées pour stocker leurs données électroniques.

Dans la catégorie « Autre », certaines des réponses font une distinction entre les données individuelles stockées et la mise en place de lignes directrices pour les évaluations à venir; entre le stockage de la documentation sur laquelle s'appuie une décision et l'enregistrement de la décision elle-même; l'abonnement à des bases de données externes à des fins de consultation et une série de fichiers dans lesquels on peut faire des recherches (mais qui ne se présentent pas sous forme de base de données). Deux personnes indiquent que leur système de base de données est en cours d'élaboration ou tout nouveau et ne contient pas encore d'informations.

Tableau 3 - Disponibilité des données sur les décisions relatives à l'évaluation des diplômes d'études





Ce tableau confus se clarifie et devient plus encourageant quand on analyse les réponses selon les secteurs de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études :

TYPE DE DONNÉES	GRANDS ORGANISMES				AUTRES ORGANISMES			
	Électroniques structurées	Électroniques non structurées	Non électroniques	Autre	Électroniques structurées	Électroniques non structurées	Non électroniques	Autre
Services d'évaluation	6	-	-	-	-	2	-	-
Ordres professionnels	2	1	-	-	13	6	16	8
Universités et collèges	1	3	-	1	2	6	5	5

On peut faire ici les observations suivantes :

- Tous les grands services d'évaluation de diplômes d'études et ordres professionnels, sauf un, ont une base de données structurée.
- Les deux autres services d'évaluation ayant répondu ont une base de données non structurée.
- Des 45 autres organismes de réglementation ayant répondu à cette question, 13 seulement (soit 29 %) ont une base de données structurée. (Notons que le total comprend deux réponses « Incertain/he sais pas », qui ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.)
- Ce sont les services d'évaluation et les organismes de réglementation qui semblent les plus susceptibles d'avoir une base de données structurée qui pourrait être utilisée dans l'outil proposé.
- Parmi les cinq grands organismes d'évaluation de diplômes d'études de la catégorie « Universités et collèges », un seulement a une base de données structurée; des 18 autres équipes des universités et collèges, deux seulement (soit 11 %) ont une base de données structurée, tandis que cinq (soit 28 %) n'ont pas de données électroniques (ce qui est une proportion remarquablement élevée). Cela semble indiquer qu'il y a peut-être 10 bases de données parmi les 78 universités et collèges.
- Les universités et collèges semblent ne faire qu'une petite utilisation des bases de données, de sorte que leur participation au projet exigerait l'adoption à plus grande échelle de bases de données parmi les 89 p. 100 (ou plus) des établissements d'enseignement postsecondaire restants.

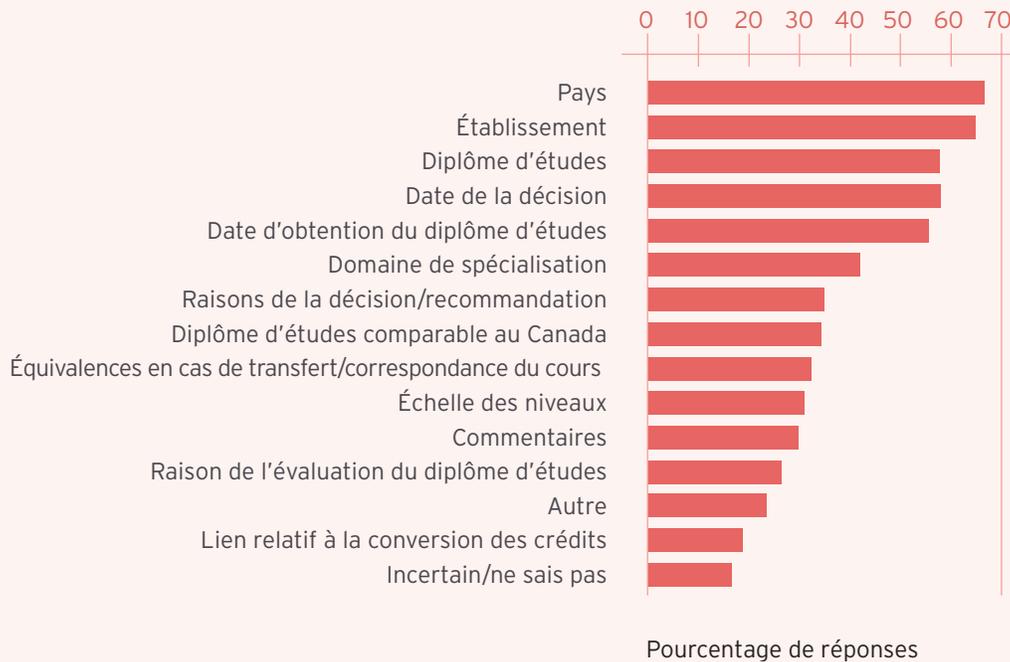
2.2.3 Quelles sont les données conservées?

Nous cherchions à connaître non seulement le type de données électroniques dont les organismes disposaient, mais également les champs de données stockés dans ces bases de données. Quatre-vingt-dix personnes ont répondu à cette question. Les champs les plus courants sont les suivants : pays, établissement, diplôme d'études, date de la décision et date d'obtention du diplôme d'études – chacun de ces champs recevant plus de 50 réponses. Parmi ces champs, c'est le pays qui est le plus souvent stocké (60 réponses, soit 67 %).





Tableau 4 - Détails sur les données disponibles



Les taux de réponse les plus faibles se rapportent à la « raison de l'évaluation du diplôme d'études » et au « lien relatif à la conversion des crédits ». Même le « diplôme d'études comparable au Canada » et les « raisons de la décision/recommandation » n'ont qu'un taux de réponse de 30 p. 100.

Parmi les raisons pour lesquelles les répondantes et répondants ont choisi la rubrique « Autre », on note le fait qu'ils avaient le sentiment que la question ne s'appliquait pas à leur organisme ou que, comme cela a été indiqué dans la question précédente, leur organisme ne conservait pas de données sous forme électronique. Certains mentionnent aussi les exigences propres à une carrière dans un secteur ou dans une province ou un territoire donné, les preuves de la maîtrise de la langue et les notes minimales pour les demandes de transfert de cours. En outre, deux personnes indiquent que, même si elles ont certaines données détaillées sous forme électronique, elles conservent plus de détails sur papier.

La question du nombre de décisions conservées s'est révélée problématique. La plupart des répondantes et répondants trouvent difficile de faire une estimation du

nombre de décisions conservées dans leur organisme, de sorte qu'on obtient beaucoup de réponses du type « ne sais pas », et une qui indique simplement « un grand nombre ». L'estimation la plus importante fait état de plus de 500 000 éléments, mais la plupart des estimations se situent en deçà de 5000. La date la plus reculée à laquelle remontent les données se situe dans les années 1950, mais la plupart des dates mentionnées se situent entre 1995 et 2005.

2.2.4 Disposition à échanger des données

Parmi les 138 répondantes et répondants, 100 ont répondu à la question de savoir si leur organisme serait disposé à échanger des données. Ici encore, il s'agit d'une question difficile, parce que la réponse dépend, dans une large mesure, des politiques de l'organisme, des politiques gouvernementales, des lois concernant la protection des renseignements personnels et des conséquences d'une telle décision. Il n'est donc pas étonnant de constater que bon nombre des réponses sont « Incertain/ne sais pas » (66 %). Parmi les 34 % de participantes et participants qui se sentaient capables de répondre à cette question avec certitude, la réponse la plus courante est qu'ils seraient disposés à échanger les données gratuitement (ce qui correspond à 16 % du total des réponses).


Tableau 5 - Disposition à échanger des données


Nous avons accompagné cette question d'une section permettant des commentaires afin d'obtenir des réponses plus détaillées. L'une des principales difficultés concerne la confidentialité ainsi que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les répondantes et répondants déclarent également qu'ils seraient disposés à échanger des données si l'utilisation qui en était faite était énoncée explicitement et était conforme aux politiques de leur organisme, mais qu'il faudrait en discuter et parvenir à un accord avec les dirigeantes et dirigeants de l'organisme. Certains organismes publient déjà leurs données en ligne.

Personne dans les grands organismes n'exprime d'opposition à l'idée d'échanger des données (et peu de personnes y sont opposées dans les autres organismes), mais la plupart n'ont pas encore de point de vue sur la question. Seuls deux des grands organismes (services d'évaluation et ordres professionnels) sur les neuf ayant répondu semblent vouloir échanger des données. Il s'agit d'une proportion très faible, qui pourrait être un obstacle, à moins qu'on ne parvienne à convaincre la majorité indécise.

	GRANDS ORGANISMES			AUTRES ORGANISMES		
	Disposé	Pas disposé	Ne sais pas	Disposé	Pas disposé	Ne sais pas
SERVICES D'ÉVALUATION	2 (33%)	-	4 (67%)	2 (100%)	-	-
ORDRES PROFESSIONNELS	-	-	3 (100%)	11 (24%)	3 (7%)	31 (69%)
UNIVERSITÉS ET COLLÈGES	3 (60%)	-	2 (40%)	1 (5%)	3 (15%)	16 (80%)



2.2.5 Intérêt pour l'accès aux données

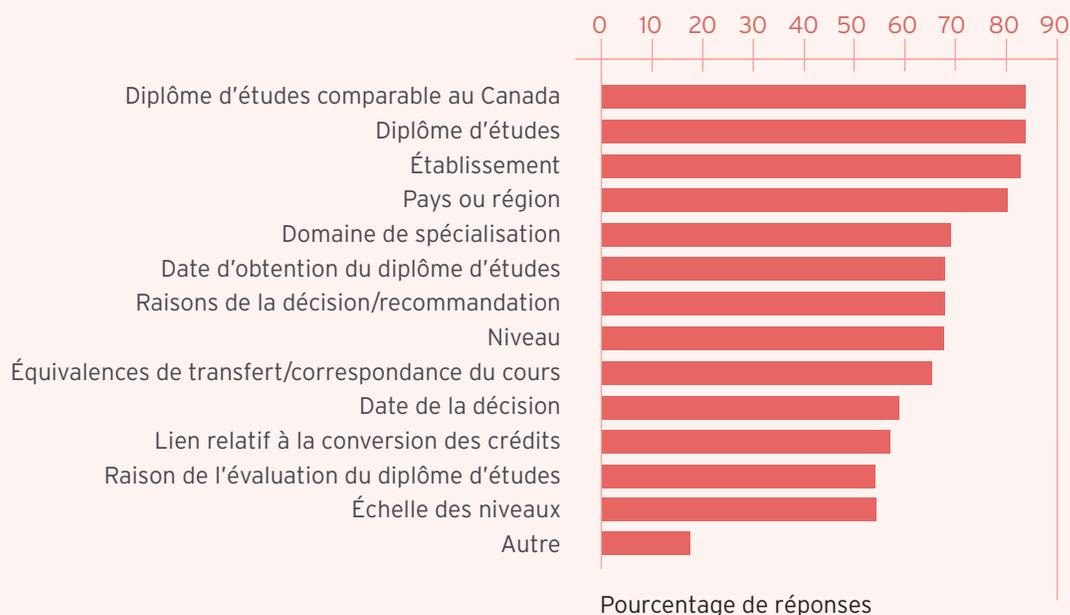
Par opposition aux réserves exprimées pour ce qui est de mettre ses données d'évaluation de diplômes d'études à la disposition d'autres organismes, l'idée d'accéder aux données non personnelles d'autres organismes bénéficie d'un fort soutien. Quatre-vingt-une personnes sur 138 (soit 59 %) indiquent qu'elles seraient intéressées à accéder aux données d'autres organismes. Quand on demande aux personnes que cela n'intéresse pas les raisons de leur réponse, certaines disent que leur organisme a déjà toutes les données nécessaires pour faire ses évaluations, tandis que d'autres indiquent que leur domaine d'évaluation est très spécifique et se demandent dans quelle mesure les informations leur seraient utiles.

Le questionnaire cherchait également à déterminer les types de données auxquels les organismes aimeraient le plus avoir accès. Quatre-vingt-une personnes sur 138 ont répondu à cette question. On leur demandait de cocher les cases correspondant à toutes les données d'autres organismes qui les intéresseraient. Il n'est pas surprenant

de constater que les deux éléments les plus intéressants sont le diplôme d'études concerné et le diplôme d'études comparable au Canada (tous deux ayant un taux de 84 %). Globalement, la plupart des éléments d'informations suscitent un vif intérêt – ils se situent tous au-delà de 50 p. 100 –, ce qui indique que toutes les informations disponibles, quelles qu'elles soient, présenteraient de l'intérêt pour un nombre relativement élevé d'évaluatrices et évaluateurs.

Il y avait une catégorie « Autre » pour cette question aussi. Parmi les réponses fournies, on trouve : le statut de l'établissement, des informations spécifiques sur les cours menant au grade dans le secteur dans des pays spécifiques, les évaluations pour la reconnaissance des acquis (RDA), un tableau d'équivalences pour les grades internationaux, le programme d'études auquel la candidate ou le candidat s'intéresse, des informations sur les plans des cours et des exemples d'examens.

Tableau 6 - Détails sur les données qui intéressent

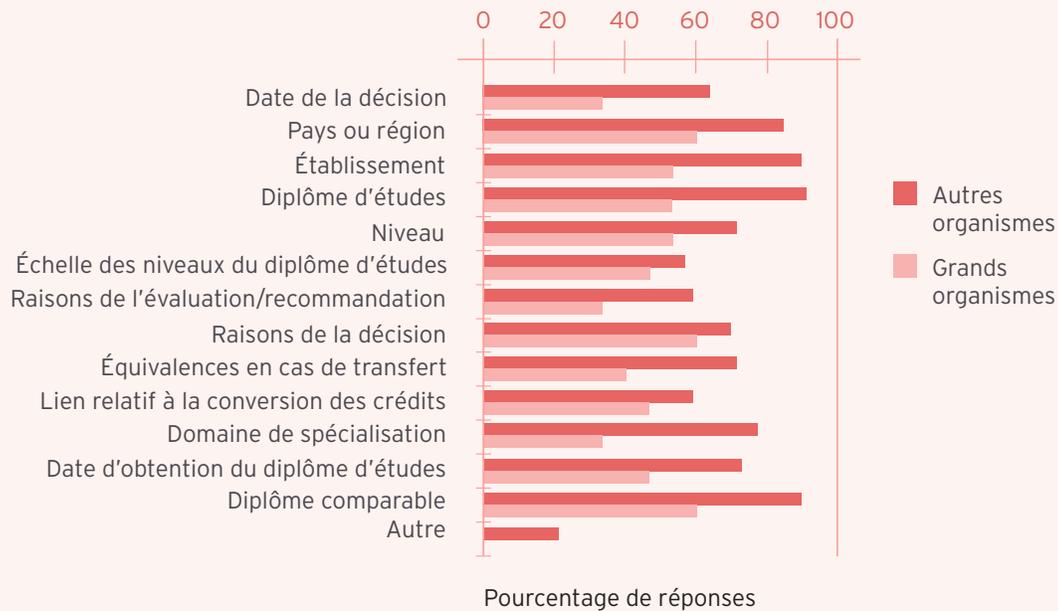




L'intérêt pour l'accès aux données d'autres organismes est vif dans l'ensemble de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études :

	GRANDS ORGANISMES		AUTRES ORGANISMES	
	Souhaite accéder aux données des autres	N'est pas intéressé	Souhaite accéder aux données des autres	N'est pas intéressé
SERVICES D'ÉVALUATION	6 (100%)	-	2 (100%)	-
ORDRES PROFESSIONNELS	2 (67%)	1 (33%)	34 (76%)	11 (24%)
UNIVERSITÉS ET COLLÈGES	4 (80%)	1 (20%)	14 (70%)	6 (30%)

Tableau 7 - Intérêt pour l'accès aux données : grands organismes contre autres organismes



Tous les grands services d'évaluation de diplômes d'études et tous les grands ordres professionnels, sauf un, répondent par l'affirmative; il en va de même pour un des grands établissements du secteur des universités et collèges. L'intérêt est tout aussi vif chez les autres

organismes, dans tous les secteurs. Il y a donc là une demande très forte, ce qui est en nette opposition avec l'indécision des organismes concernant la question de savoir s'ils seraient disposés à échanger leurs données.





2.2.6 Financement

La question du financement s’est, elle aussi, révélée difficile pour bon nombre des répondantes et répondants. Quarante-vingt-six personnes ont répondu à cette question, mais 37 d’entre elles (soit 43 %) ont répondu « Incertain/ne sais pas ». Parmi les autres, la réponse la plus fréquente (chez 27 personnes, soit 31 %) est que l’opération devrait être entièrement subventionnée par l’État. La réponse la moins fréquente (4 personnes seulement, soit 5 %) est que, en plus des frais d’exploitation, une rémunération devrait être offerte aux organismes fournissant des données. Il est à noter que les « frais d’utilisation » décrits n’étaient pas définis et pouvaient donc être interprétés selon l’accès, la personne ou l’organisme.

Parmi les réponses sous « Autre », on trouve une suggestion selon laquelle le but de l’échange des données devrait déterminer le financement : si ce but est que les données soient à l’usage de l’État, alors le système devrait être subventionné par l’État. Une autre personne indique que, si des frais d’exploitation étaient inclus, certains établissements d’enseignement hésiteraient à utiliser le système. Quelqu’un d’autre suggère de ne pas utiliser de fonds publics du tout, qu’il s’agisse plutôt d’une entreprise financée par le secteur privé. Nous n’avons pas inclus cette option dans les réponses suggérées. Une autre personne indique que les organismes fournisseurs de données et ceux accédant aux données devraient verser une certaine forme de paiement, parce qu’ils profiteraient tous d’un tel système.

Tableau 8 - Possibilités privilégiées de financement

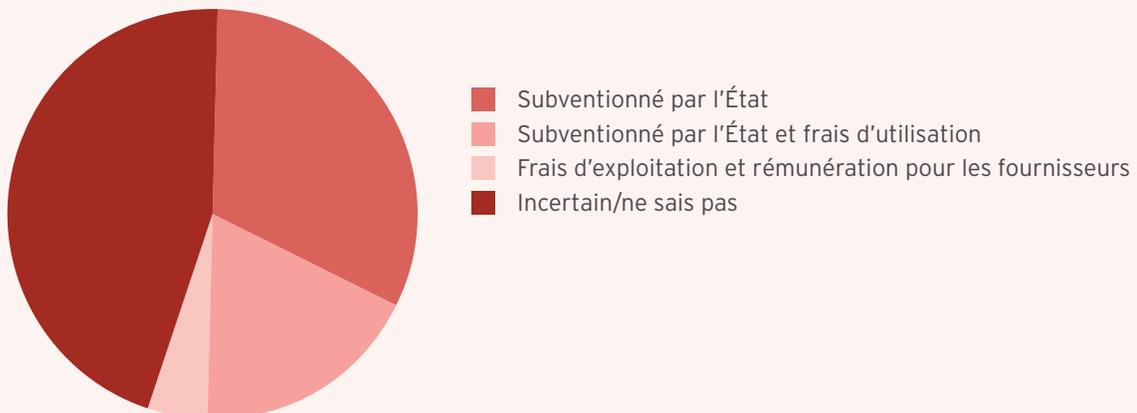
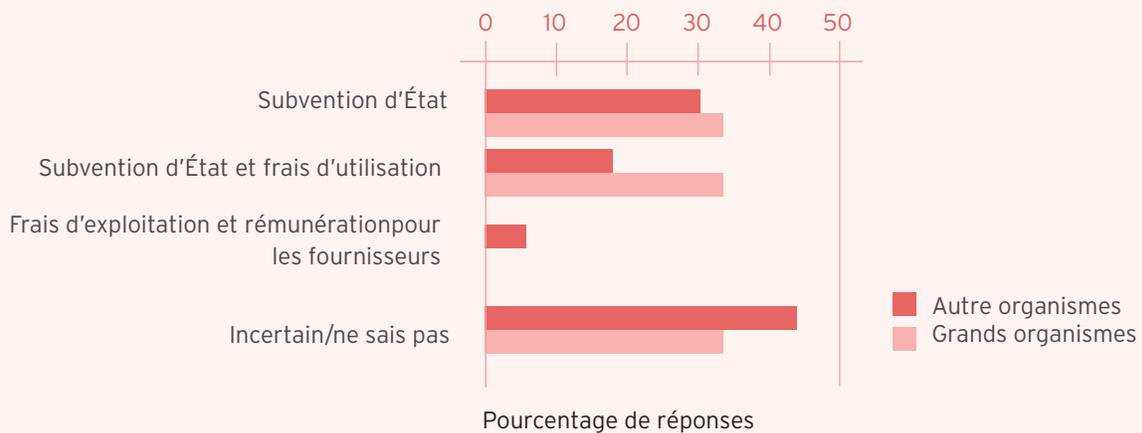


Tableau 9 - Modes de financement préférés : grand organismes contre autres organismes





2.2.7 Hébergement

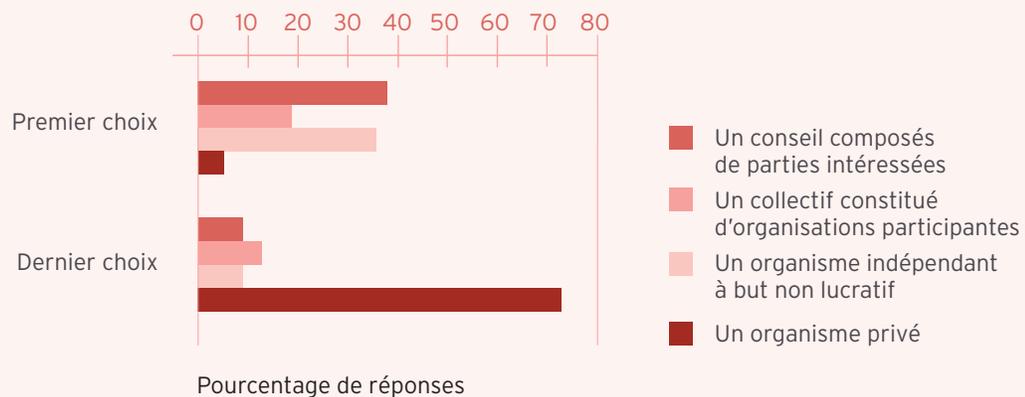
Pour finir, nous avons demandé aux répondantes et répondants d'indiquer où l'outil en ligne proposé devrait être hébergé, d'après eux. Il s'agissait encore une fois d'une question difficile, puisque près de la moitié des 90 personnes y ayant répondu indiquent qu'elles ne savent pas.

Comme on le voit dans le diagramme, les préférences des répondantes et répondants sont réparties entre un conseil composé de parties intéressées et un organisme indépendant à but non lucratif pour le premier choix (respectivement 39 % et 36 %). Il est important de noter que le deuxième choix (non indiqué) est, pour l'immense majorité, un collectif composé d'organisations participantes. En outre, une très grande majorité (70 %) des répondantes

et répondants indique que son dernier choix parmi les options proposées serait un organisme privé.

Dans la catégorie « Autre », les répondantes et répondants signalent, dans certains cas, que le CICDI ne serait peut-être pas le meilleur choix pour l'hébergement, en dépit du fait que l'énoncé de la question impliquait ce point de vue. En outre, ils insistent sur le soin à prendre pour choisir les membres du conseil responsable de l'hébergement, afin d'inclure de nombreux spécialistes de l'évaluation des diplômés d'études, ainsi que des individus issus tant d'organismes privés que d'organismes gouvernementaux. Une des personnes indique que, si l'on se fie à des volontaires, on risque d'avoir des résultats médiocres.

Tableau 10 - Choix pour l'hébergement



2.3 Entrevues avec les répondantes et répondants clés

En plus du questionnaire en ligne, nous avons mené des entrevues par téléphone (et certaines face à face) avec des personnes représentatives de l'éventail des répondantes et répondants clés. Ces entrevues nous ont donné l'occasion d'explorer les enjeux et les opinions de ces personnes de manière plus approfondie et de comprendre les raisons sous-tendant leurs réponses au questionnaire. Les sujets

abordés dans les entrevues étaient les mêmes que ceux abordés dans le questionnaire en ligne et ont permis de disposer d'une source abondante d'informations d'ordre qualitatif complétant et clarifiant les statistiques fournies par le questionnaire.

Le seul groupe dans lequel nous n'avons pu trouver aucune personne répondante clé est celui des employeurs effectuant des évaluations de diplômés d'études à





l'interne, et ce, en dépit des efforts répétés du CICDI et du cabinet chargé de l'étude. Cela nous mène à croire qu'il y a peu d'employeurs – s'il y en a – qui effectuent des évaluations de diplômes d'études à l'interne; nous pensons qu'ils confient plutôt ce travail en sous-traitance à des services d'évaluation.

Au bout du compte, nous avons effectué 17 entrevues. (Voir l'annexe III pour une liste complète des répondantes et répondants clés et de leurs organismes.) Il convient, une fois de plus, de noter que ces personnes ont répondu aux questions à titre personnel et non en tant que porte-parole officiel de leur organisme et qu'elles ont souvent pris soin de clarifier, sur des points particuliers, que c'était le point de vue (inconnu) de leur organisme qui comptait. Pour chaque entrevue, la personne responsable de l'entrevue a pris les conversations en note et a ensuite envoyé ses notes à la personne interrogée pour qu'elle ait la possibilité de confirmer que ces notes étaient complètes et exactes, et de modifier, de développer ou de clarifier certains points. Nous avons pu confirmer de cette manière les notes prises lors de toutes les entrevues, sauf une (avec – nous le notons avec satisfaction – un faible nombre de corrections). Aux fins de la présente analyse, les données sont toutes présentées de façon anonyme, conformément aux engagements que nous avons pris envers les répondantes et répondants clés.

2.3.1 Avantages

Toutes les personnes interrogées estiment que leur organisme aurait avantage à participer à un échange de données. Les principaux avantages mentionnés sont les suivants : répartition du temps et des efforts nécessaires entre plusieurs sources, élimination de la duplication de travaux déjà effectués par d'autres agences, et économies dans les dépenses de recherche. Certaines personnes indiquent qu'il est difficile de déterminer exactement le degré d'utilité d'un tel échange sans connaître les types d'informations qui seraient disponibles et sous quelles formes.

Des 17 personnes interrogées, 16 disent qu'elles seraient intéressées à avoir accès aux données mises à leur disposition. Les données qui les intéressent le plus sont les suivantes : données sur les systèmes d'éducation; statut des établissements; raisons des décisions et validité de certains diplômes d'études; traductions des diplômes

d'études; expertise sur les pays et les systèmes scolaires. Lorsqu'on leur demande si on devrait poursuivre le projet, 12 personnes disent que oui, mais certaines mettent un bémol en disant qu'il faudrait clarifier les objectifs et qu'il faudrait donc, à tout le moins, passer à une étape de poursuite de la discussion. Parmi les cinq personnes qui disent qu'on ne devrait pas poursuivre le projet, aucune n'estime qu'il faudrait éviter toute forme d'échange. L'une d'entre elles insiste plutôt sur le fait qu'il faudrait faire du projet des profils de pays une plus grande priorité; une autre dit qu'un dépôt de décisions individuelles serait moins intéressant qu'une synthèse des résultats, des ressources et des méthodologies; et deux autres disent qu'il faut faire des rectifications et examiner plus attentivement les choses avant d'aller de l'avant.

2.3.2 Bases de données utilisées

Bon nombre d'organismes indiquent qu'ils utilisent déjà plusieurs bases de données et plusieurs ressources communes en ligne. Certaines sont disponibles gratuitement et d'autres sont payantes. Voici la liste des ressources mentionnées :

- *United Kingdom National Academic Recognition Information Centre (UK-NARIC)* (centre national d'information sur la reconnaissance académique au Royaume-Uni)
- *Netherlands Organisation for International Cooperation in Higher Education (NUFFIC)* (organisation néerlandaise pour la coopération internationale dans l'enseignement supérieur)
- *National Office of Overseas Skills Recognition* (bureau national chargé de la reconnaissance des compétences internationales), Australie (NOOSR)
- *American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers (AACRAO)* (association américaine des préposées et préposés aux admissions et des registraires des collèges)
- WES, avec une base de données en ligne en accès public
- guides sur l'éducation produits par l'IQAS

Certaines des personnes interrogées indiquent qu'il serait très utile de pouvoir compter sur une base de données canadienne fournissant les équivalences canadiennes par province et territoire. Parmi les 17 personnes interrogées, toutes sauf une déclarent qu'elles ont un certain type de système de stockage des données électroniques.





(L'exception déclare que son organisme est en train de mettre sur pied un tel système.) Treize des personnes signalent que leurs données sont contenues dans des bases de données. Trois mentionnent l'utilisation d'un wiki interne contenant les politiques, les échelles des niveaux et les échelles de notation, les informations sur les pays et les systèmes d'éducation, et d'autres sources de données pertinentes pour le travail d'évaluation au quotidien.

2.3.3 Éléments stockés

Les types de données stockées varient grandement d'un organisme à l'autre : les établissements d'enseignement ont tendance à ne conserver que les informations de base sur les cours pour lesquels la clientèle fait une demande et sur les décisions d'accepter des demandes. Les organismes qui s'adressent à un public plus large ont également tendance à conserver des données plus détaillées dans leurs fichiers, notamment le pays d'origine, le nom de l'établissement, le nombre d'années d'études, le statut d'établissement reconnu ou non et le résultat sur lequel le cours déboucherait (professions auxquelles la diplômée ou le diplômé d'un tel programme aurait accès). Les données les plus anciennes remontent à 1970, mais la plupart datent de la fin des années 1990 et du début des années 2000.

2.3.4 Structure des données

Près de la moitié des personnes interrogées disent qu'elles conservent les renseignements personnels des auteures et auteurs des demandes dans leurs fichiers, mais qu'ils sont faciles à séparer du reste des données. Une des personnes dit que l'élimination des renseignements personnels serait une tâche lourde dans son système actuel.

2.3.5 Financement

Bon nombre d'organismes indiquent que le recouvrement des coûts est un enjeu essentiel dans la décision d'échanger des informations. L'investissement en temps et en ressources financières pour préparer les données à l'échange serait un facteur important dans la décision, et les organismes que nous avons interrogés mentionnent qu'ils n'ont pas de ressources à consacrer à un tel projet sans compensation adéquate.

Lorsqu'on leur demande quel type de financement serait approprié, la grande majorité des personnes indiquent qu'elles préféreraient des fonds du gouvernement fédéral pour lancer le projet et, par la suite, un système de paiement à l'utilisation afin de récupérer les frais de façon régulière.

2.3.6 Hébergement et assurance de la qualité

Les personnes interrogées sont tout à fait d'accord pour dire que le CICDI, en tant qu'organisme pancanadien expérimenté dans le domaine, devrait assumer la responsabilité de l'hébergement de l'outil proposé. Toutefois, certaines personnes indiquent que le financement et l'hébergement devraient tous deux dépendre de l'identité des utilisatrices et utilisateurs de l'outil ainsi que des avantages que le système procurerait au gouvernement (par opposition à un investissement du secteur privé en vue d'un bénéfice pour les investisseurs privés).

Nous avons demandé à toutes les personnes interrogées d'indiquer le type de mesures d'assurance de la qualité qu'il faudrait adopter au cours du processus de collecte des données afin de rendre cette information plus utile. La plupart trouvent qu'il est très difficile de répondre à cette question, mais font de nombreuses suggestions. Plusieurs personnes disent qu'il faudrait que toutes les parties intéressées soient unanimes dans leur accord, d'abord en ce qui concerne les règles et les droits pour le téléchargement sur le serveur, puis en ce qui concerne les changements, s'il y en a, qui pourraient être apportés par la suite. En outre, plusieurs personnes mentionnent une sorte de « gardienne ou gardien », c'est-à-dire une personne – pas nécessairement affiliée à un organisme particulier – qui contrôlerait les ajouts de données dans le système. Le cadre d'assurance de la qualité (CAQ), qui fait l'objet d'un projet distinct du CICDI dans le cadre de la même initiative, est également mentionné : il devrait s'appliquer à toutes les nouvelles données, dit l'une des personnes interrogées, tandis que toutes les données antérieures devraient comporter une note indiquant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un contrôle de la qualité.

2.3.7 Obstacles

Les réponses sont aussi relativement cohérentes en ce qui a trait aux obstacles majeurs qui pourraient empêcher tout autre progrès dans ce projet. Les principaux obstacles mentionnés sont le manque de coopération entre les organismes et le fait que des organismes ne seraient pas disposés à échanger leurs données. Deux personnes mentionnent également la perte du financement du gouvernement ou une crise économique grave qui pourrait mettre fin au projet. Plusieurs personnes mentionnent aussi le fait que, pour le moment, les objectifs et les buts de ce projet ne sont pas clairs, et qu'il faudrait les clarifier.





et les rendre évidents avant que des décisions irrévocables soient prises ou qu'une proposition soit présentée aux investisseurs et au gouvernement.

2.4 Bases de données sur les évaluations de diplômes d'études

2.4.1 Catégories de données

Les informations les plus solides au sujet des données que possèdent les parties intéressées sur les décisions prises dans l'évaluation des diplômes d'études et au sujet de la disponibilité de ces données en vue d'un échange dans le cadre d'un système en ligne émanent principalement des 17 entrevues avec les répondantes et répondants clés (qui comprennent des représentantes et représentants de tous les grands organismes concernés). Toutefois, le questionnaire en ligne a également fourni des renseignements supplémentaires utiles sur les organismes de plus petite taille, qui sont très nombreux. À l'heure actuelle, il n'y a pas le moindre consensus parmi les organismes concernant le stockage des données, les éléments stockés ou la structure des données.

Nous avons défini six catégories de données qui existent à l'heure actuelle :

- stockage des **résultats d'évaluations individuelles de diplômes d'études** (souvent avec des copies des pièces justificatives);
- stockage des résultats des **justifications individuelles** pour chaque décision prise dans l'évaluation de diplômes d'études;
- liste des **décisions exemplaires** ou des **précédents** dont il convient de s'inspirer;
- informations sur les **usines à diplômes**, la **fraude**, etc. (À noter que certaines des personnes interrogées disent que, lorsqu'elles découvrent des cas de fraude, elles ne gardent aucune trace de l'évaluation. Plusieurs personnes demandent qu'on trouve des manières d'échanger les informations sur les fraudes. Il pourrait s'agir d'un forum de discussion en ligne ou d'un wiki plutôt que d'une base de données ou d'un outil permettant d'accéder aux bases de données.);
- **profils sectoriels** : informations détaillées sur les diplômes d'études internationaux se rapportant à la profession faisant l'objet d'une réglementation (Les informations sont semblables à celles des profils de pays, mais mettent l'accent sur une profession ou un

secteur spécifique.);

- **profils de pays** (La mise sur pied de ces profils pour le CICDI est en cours, dans le cadre d'un projet apparenté. On n'en parlera donc pas davantage.).

En règle générale, la plupart des organismes se servent de leurs outils électroniques pour stocker des versions électroniques des dossiers de la clientèle ou pour stocker les résultats des évaluations et les données sur la clientèle.

En plus du SEDM, il y a d'autres bases de données importantes hébergées par les Services d'admission du Québec (ce qui semble indiquer qu'il est possible que d'autres provinces et territoires ayant des services d'admission centralisés en hébergent également) et par certains organismes pancanadiens, comme le CCTT (qui gère une base de données des qualifications au nom des associations provinciales et territoriales). Ces organismes et d'autres organismes semblables possèdent chacun des données sur des milliers de décisions, pour lesquelles il faudrait un schéma commun de présentation des données afin de pouvoir faire des recherches et produire une synthèse des résultats.

L'un des points importants déterminés par le questionnaire en ligne est le fait que bon nombre d'ordres professionnels (comprenant tant des organismes d'agrément que des ordres professionnels) possèdent également des bases de données sur leurs dossiers, qui ciblent des créneaux beaucoup plus spécifiques que les grandes bases de données, mais qui ont un caractère nettement plus approfondi dans la profession concernée. Plusieurs universités accueillant des nombres importants d'étudiantes et étudiants étrangers ont également des bases de données contenant des informations sur les pays et sur les établissements où elles font du recrutement, en ce qui concerne les diplômes d'études et les cours correspondant aux diplômes et cours qu'elles offrent elles-mêmes. Ces organismes possèdent des dossiers sur des centaines et parfois sur quelques milliers de décisions prises, qui pourraient éventuellement être compatibles avec tout schéma qui serait adopté pour les données.

2.4.2 Stockage des données

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les organismes disent qu'ils ont des données soit sous forme imprimée seulement, soit sous forme imprimée et électronique, soit





sous forme électronique seulement, selon leurs propres politiques et procédures. Aux fins de la présente étude de faisabilité, nous ne tiendrons compte que des données existant sous forme électronique, puisqu'il faudrait un travail énorme pour convertir les autres en une forme accessible par voie électronique. Tous les services (à l'exception de l'ERDCI, dont les activités n'ont pas encore commencé, mais qui stockera ses données sous forme électronique) détiennent des informations sur leurs décisions sous forme électronique. Bon nombre d'entre eux détiennent également des copies électroniques ou imprimées des documents que leur clientèle leur a soumis, dans des dépôts de documents. En outre, bon nombre des services sont en train d'élaborer de nouvelles bases de données et de nouveaux processus, qui devraient passer au stade de la production d'ici un an.

Pour les organismes qui détiennent des documents sous forme électronique, les outils utilisés pour le stockage sont les suivants :

- Microsoft Access
- Microsoft Excel
- FileMaker Pro
- Microsoft Word
- Microsoft Dynamic CRM (gestion des relations avec la clientèle)
- Versions Adobe PDF ou Microsoft Word (ou les deux) des documents de la clientèle stockées sur un serveur
- Banner
- Autres systèmes élaborés sur mesure

Tous les logiciels ci-dessus, à l'exception peut-être des systèmes élaborés sur mesure, peuvent servir à échanger des données.

2.4.3 Structure des données

Les logiciels devraient permettre les échanges, mais les personnes interrogées soulèvent deux questions qui ont un impact sur l'aspect pratique de cet échange :

1. Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de norme commune sur les données pour l'évaluation de diplômes d'études. L'adoption d'une norme pour les données faciliterait la mise en correspondance des données d'un organisme avec celles d'un autre et permettrait donc de faire des recherches et d'échanger des données.

2. Bon nombre des systèmes mêlent les renseignements personnels et les données sur les études dans le même champ, ce qui exigerait des organismes qu'ils séparent ces deux types de données avant de pouvoir procéder à des échanges, afin d'éviter des problèmes liés à la protection des renseignements personnels.

2.4.4 Qualité des données

Certains organismes mentionnent des problèmes de contrôle de la qualité pour certaines de leurs décisions plus anciennes; c'est la mémoire collective de l'organisme qui garantit que ces décisions douteuses ne jouent aucun rôle dans les décisions prises ultérieurement.

Sachant que ces connaissances ne se retrouveraient pas dans le système de gestion des données, il faudrait régler ces problèmes de qualité avant de permettre de faire des recherches et d'échanger les données. Face à de telles réalités, il est important de définir les principales sources de données dont on pourrait envisager l'inclusion dans un tel système et dans l'élaboration de normes pour les données.

2.4.5 Résumé

Tous les organismes indiquent que les collections de décisions sont issues d'un investissement significatif en ressources et qu'elles nécessitent des investissements en continu que bon nombre d'entre eux ont du mal à maintenir au niveau approprié. Il faudra prendre cela en compte dans toute discussion sur l'adoption d'une structure commune pour les données ou sur l'amélioration de l'assurance de la qualité pour les décisions prises par le passé.

En bref, nous avons un certain nombre d'organismes, qui ont un noyau de données assez semblables, qui utilisent différents outils, qui ont mêlé, à différents degrés, des renseignements personnels aux données sur les décisions prises, et qui ont inclus dans leurs dossiers divers éléments d'information supplémentaires. Il est certain qu'il y a assez de données pour pouvoir créer un index permettant de faire des recherches, mais l'analyse coûts/avantages de la création d'un tel index exigerait des recherches supplémentaires et il faudrait proposer d'y affecter certaines ressources pour qu'elle puisse être utile.





2.5 Attitudes à l'égard d'un outil commun

L'échange de données est une question difficile pour la plupart de nos répondantes et répondants, parce que ces personnes ne sont pas celles qui prennent les décisions; une telle décision stratégique doit être prise par le conseil d'administration de l'organisme. En outre, il y a des questions de droits de propriété et de droits d'auteur, et la nécessité de garantir la protection des renseignements personnels, qui font que bon nombre de personnes sont prudentes et évitent d'être trop enthousiastes. Pour beaucoup d'entre elles, il y aurait une autre condition à respecter : il faudrait que tous les membres participent de façon égale. Si un ou deux organismes seulement contribuaient à la base de données, mais que plusieurs autres profitaient de l'ajout des données, on risquerait d'avoir un système déséquilibré. Pour certaines des personnes interrogées, la nature des données demandées dépendrait également de ce qu'on peut échanger : les politiques, les informations sur les pays et les autres renseignements d'ordre général seraient plus faciles à échanger que les données sur les décisions et sur les justifications de ces décisions. Deux des grands organismes indiquent qu'ils seraient disposés à échanger toutes leurs données si l'on pouvait respecter certaines conditions (avoir, par exemple, un règlement concernant l'identité des personnes ayant accès aux données et exclure les renseignements personnels).

Comme nous l'avons mentionné aux sections 2.1 et 2.2, il y a une grande différence entre l'intérêt pour l'accès aux données et la disposition à échanger ses données. Au cours des entrevues et à la lecture des commentaires dans le questionnaire, il nous est apparu évident que la principale raison pour laquelle il y a une telle différence est que la décision d'échanger ses données ne peut pas être prise à la légère, tandis que l'accès à de nouvelles données ne représente pas un engagement contraignant de la part de l'individu. Il faut que la décision d'échanger les données soit prise au niveau des gestionnaires ou du conseil d'administration de l'organisme et qu'elle se fonde sur le type d'informations demandées, sur la forme qu'elles prendraient et sur l'identité des personnes qui pourraient y avoir accès. Le caractère privé des informations est une préoccupation supplémentaire, puisque bon nombre d'organismes sont régis par des règles strictes en la matière, qui font qu'il est impossible d'échanger des données sur des décisions individuelles, même après suppression des renseignements

permettant d'identifier la personne.

Il y aura plusieurs conditions à respecter afin de rendre les organismes plus désireux d'échanger leurs données. Tout d'abord – et c'est peut-être là le plus important –, il faudra avoir mis en place des procédures qui garantissent la conformité aux lois fédérales, provinciales et territoriales et aux règles des organismes en matière de protection des renseignements personnels. Si des procédures pour éliminer les renseignements permettant d'identifier les personnes dans les données sont décrites aux conseils d'administration et aux gestionnaires, ceux-ci pourraient être plus susceptibles d'accepter d'échanger la totalité ou une partie de leurs données. En outre, pour de nombreux organismes, une compensation financière est nécessaire, parce qu'ils fonctionnent déjà au-delà de leurs capacités. Une autre question à régler explicitement pour obtenir l'accord du plus grand nombre possible d'organismes serait d'identifier clairement les personnes qui auraient accès aux données. Certaines personnes craignent que les données puissent être mises à la disposition d'individus en dehors de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études, ce qui leur permettrait essentiellement d'effectuer leurs propres évaluations. Cependant, comme certaines de ces informations sont déjà mises à la disposition du public moyennant un paiement (par des services comme WES), ce problème n'est peut-être pas aussi grand que celui de la protection des renseignements personnels.

En règle générale, la principale préoccupation dans la majorité des organismes est le manque de clarté des buts du projet. La meilleure manière d'obtenir l'accord du plus grand nombre possible d'organismes sur l'échange d'informations sera de fournir des buts clairs et l'occasion pour les parties intéressées d'avoir une discussion.

Pour ce qui est des arrangements quant au paiement et à l'hébergement, le consensus est que les responsabilités en matière de financement et d'hébergement devraient dépendre de la clientèle visée par l'outil en ligne. La plupart des personnes pensent (avec raison) que le but global est de créer une ressource pancanadienne à laquelle auront accès toutes les personnes liées à la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études. La réponse la plus fréquente à la question du financement, si l'on tient compte à la fois des réponses





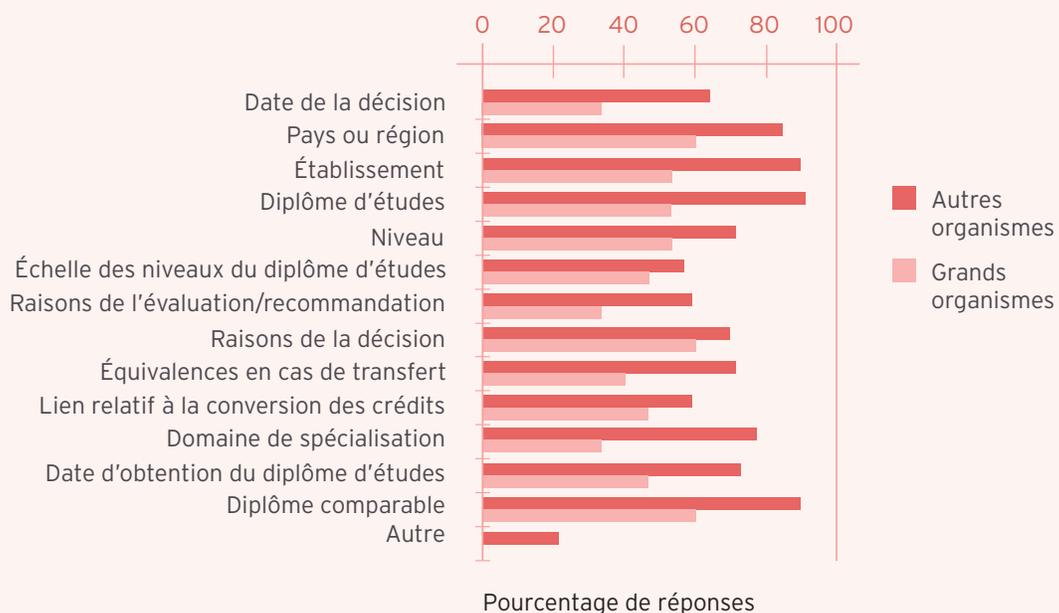
au questionnaire en ligne et des réponses données lors des entrevues, est qu'il faudrait une approche combinant un financement initial de lancement du gouvernement fédéral et des frais d'utilisation annuels raisonnables afin de créer un outil autofinancé. Plusieurs personnes suggèrent également d'envisager la possibilité que cet outil puisse présenter un intérêt sur la scène internationale, ce qui permettrait de prélever des frais d'utilisation annuels auprès d'une communauté beaucoup plus vaste. Pour ce qui est de l'hébergement, la majorité des personnes interrogées et des répondantes et répondants au questionnaire en ligne disent que c'est le CICDI ou l'ACSED qui devrait héberger l'outil, parce que ces organismes ont déjà un mandat pancanadien.

Lorsqu'on détermine quelles sont les données qui présentent un intérêt primordial aux grands organismes par rapport aux autres organismes, il est intéressant de noter que les grands organismes sont moins intéressés dans les données détaillées. Cependant, la différence dans le taux de réponse est largement inférieur en ce qui concerne les raisons des décisions. Cela suggère que les grands organismes s'intéressent plus aux raisons pour lesquelles une décision a été prise et à partir de quelles données, qu'à la décision elle-même.

Pour ce qui est du financement, les grands organismes sont légèrement plus enclins à préférer un financement de départ du gouvernement combiné à des frais d'utilisation, plutôt qu'un système entièrement subventionné par le gouvernement. Les autres organismes sont plus indécis, mais ont tendance à préférer un système entièrement subventionné.

On demandait, tant dans le questionnaire en ligne que dans les entrevues, quel organisme les répondantes et répondants préféreraient pour la gestion de l'outil. Parmi les grands organismes, cinq indiquent « un conseil composé de parties intéressées » comme premier ou deuxième choix, et quatre indiquent « un collectif constitué d'organisations participantes » comme premier ou deuxième choix. D'après les entrevues, les trois membres de l'ACSED pour qui nous n'avions pas de questionnaire ont répondu à cette question : « le CICDI ». Cela semble indiquer que le meilleur organisme pour ce rôle serait un organisme neutre, comme le CICDI, avec un mandat pancanadien et des contacts partout au Canada.

Tableau 11 - Intérêt pour l'accès aux données : grand organismes contre autres organismes



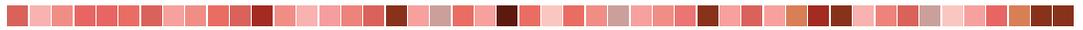
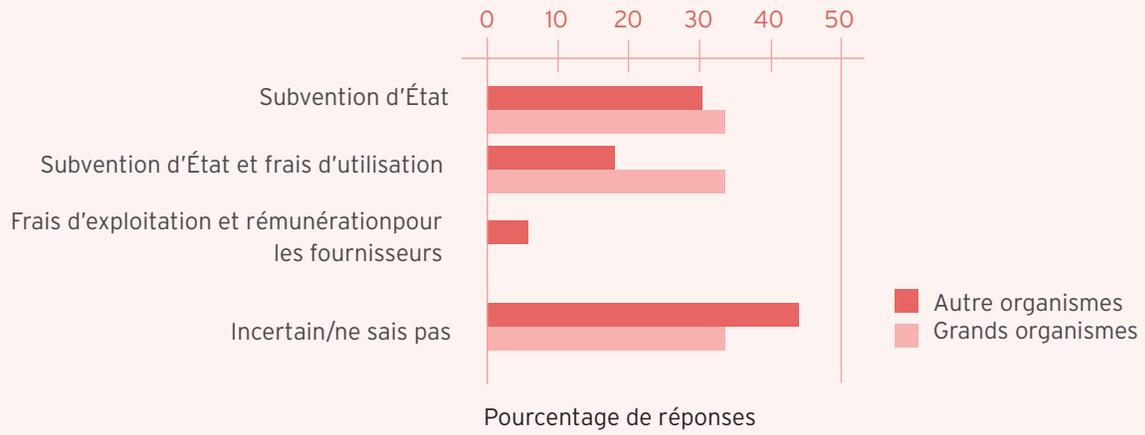


Tableau 12 - Modes de financement préférés : grands organismes contre autres organismes



■ 3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La création de cet outil donnera lieu à une plus grande coopération au sein de la communauté des évaluatrices et évaluateurs de diplômes d'études au Canada.⁶

⁶ Les recommandations sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ou du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.



3.1 Nature des données à échanger

Le but du projet est de déterminer la faisabilité de la mise en œuvre d'un service en ligne d'échange des résultats, des ressources et des méthodologies de l'évaluation de

diplômes d'études entre les membres de la communauté concernée au Canada. Nous examinons d'abord les six types de données (voir section 2.4.1 plus haut) qui pourraient faire l'objet d'un échange.

CATÉGORIE DE DONNÉES	AVANTAGES DE L'ÉCHANGE	INCONVÉNIENTS DE L'ÉCHANGE
1. DÉCISIONS INDIVIDUELLES	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des organismes ont déjà ces données. • Il s'agit des données les plus fondamentales. • Permettrait de faire des comparaisons entre les décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • La question de l'élimination des renseignements personnels. • N'expliquent pas le raisonnement. • Qualité inconnue et variable. • Les diplômes d'études courants pourraient déboucher sur un volume de résultats impossible à gérer.
2. RAISONS DES DÉCISIONS INDIVIDUELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliterait l'adoption de pratiques cohérentes. • Permettrait de justifier les décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • La question de l'élimination des renseignements personnels. • Seuls certains organismes ont ces données (dans le cadre de leur système de vérification). • Qualité variable. • Les diplômes d'études courants pourraient déboucher sur un volume de résultats impossible à gérer.
3. PRÉCÉDENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de renseignements personnels. • Permettrait de mettre en évidence les incohérences. • Base de données la plus efficace à utiliser. • Permettrait de justifier les décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains organismes perçoivent ces données comme étant la source de leur avantage concurrentiel et pourraient être réticents à l'idée de les échanger.
4. FRAUDES	<ul style="list-style-type: none"> • Sujet important pour lequel l'échange de données pourrait être vraiment utile. • Pourrait accroître la rapidité et l'ampleur de la diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Données mieux adaptées à un forum ou à un wiki qu'à une base de données. • Risques de diffamation ou responsabilité juridique. • Difficiles à tenir à jour.
5. PROFILS SECTORIELS	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs organismes professionnels ont déjà ces données. • L'expertise sectorielle pointue des organismes professionnels pourrait garantir la qualité des données. • Pourraient être combinés à une base de données sur les précédents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls certains ordres professionnels ont déjà une base de données avec des profils sectoriels.
6. PROFILS DE PAYS	<ul style="list-style-type: none"> • Déjà en cours d'élaboration dans le cadre du projet sur les profils de pays. 	

Il apparaît, à la lecture de ces comparaisons, que ce serait l'échange de données sur les secteurs et sur les précédents qui procurerait le plus d'avantages et présenterait le moins d'inconvénients. D'après ce que nous avons compris, les données des profils de pays et des profils sectoriels contiennent également des informations sur les précédents, assurant par là un rendement optimal des investissements.

Le projet sur les profils de pays nous montre déjà la voie en matière d'échange d'informations à partir de bases de données sur les profils de pays et pourrait constituer un forum approprié pour l'échange de données sur les fraudes.



3.2 Obstacles

Cinq obstacles principaux empêchent un accord immédiat sur l'échange de données concernant l'évaluation des diplômes d'études :

1. incertitudes quant à ce qui est proposé;
2. absence d'un avantage incontestable pour les utilisatrices et utilisateurs potentiels;
3. majorité de personnes qui sont indécises, même dans les grands organismes;
4. état des données de chaque organisme, tant sur le plan de la structure que sur celui de la qualité;
5. préoccupations concernant les restrictions d'ordre juridique (les données ont été recueillies dans un objectif bien précis et on n'a pas obtenu l'autorisation de les mettre à la disposition d'autres personnes).

Selon nous, aucun de ces obstacles n'est, en principe, insurmontable, du moment qu'on dispose de suffisamment de temps, d'argent et de volonté de la part des gestionnaires d'aller de l'avant. Pour obtenir un appui à l'égard du projet et pour justifier les efforts engagés, il est essentiel de mettre en évidence d'autres avantages pour les organismes qui participeraient à l'échange.

Au-delà de ces obstacles de base, les organismes soulignent également les problèmes suivants :

- préoccupations concernant l'échange d'informations et le désavantage concurrentiel d'un tel échange par rapport aux autres organismes (p. ex., *est-ce que le fait d'échanger nos informations pourrait nous faire perdre notre avantage concurrentiel?*). Cela ne semble pas être un gros problème, car la plupart des organismes se perçoivent comme des organismes qui remplissent une fonction d'intérêt public et qui ne sont pas en concurrence les uns avec les autres;
- manque de ressources financières, techniques et humaines permettant de participer à un tel projet;
- difficultés linguistiques en ce qui concerne la lecture et l'utilisation des décisions de certaines instances (p. ex., *est-ce que nous serons en mesure de lire et d'incorporer les décisions formulées dans d'autres langues?*);
- domaines de spécialisation différents (p. ex., *nous évaluons des cours, vous évaluez des diplômes d'études et vice-versa*);

- préoccupations concernant l'actualité des données et l'assurance de la qualité pour les décisions prises par le passé (p. ex., *nos données contiennent encore des décisions qui ont été remplacées depuis par d'autres décisions*).

Il est possible qu'étant donné ces obstacles, les organismes ne soient pas tous désireux de participer à une mise à l'essai. Toutefois, les informations supplémentaires tirées d'une mise à l'essai permettraient probablement de réduire ou d'éliminer bon nombre de ces obstacles.

3.3 Possibilités

Par opposition aux obstacles mentionnés, un certain nombre de possibilités justifient la poursuite de l'exploration de la question au sujet de l'échange de données. Toute mise à l'essai devrait avoir pour but :

- de renforcer le soutien des organismes encore indécis;
- de montrer que les efforts des organismes qui y participeraient produiraient des résultats positifs pour eux.

Les possibilités mises en évidence dans la présente étude comprennent les suivantes :

- *économies sur le plan des ressources* - Plusieurs organismes échangent des informations de façon bilatérale, au sein de leur province ou territoire ou de leur secteur, et les avantages sont clairs et permanents : réduction du temps consacré au travail par le personnel et prise de décisions plus rapide. Personne ne nous a parlé d'une collaboration qui aurait cessé parce qu'elle n'était pas rentable;
- *avantages potentiels en matière d'assurance de la qualité* - Ici encore, les personnes interrogées indiquent qu'elles ont acheté des informations auprès d'autres organismes, échangé des informations avec d'autres organismes ou fait évaluer leur clientèle par un autre organisme et incorporé les résultats dans leurs propres données relatives aux décisions;
- *plus grande collaboration de la part de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études au Canada* - Ceci est perçu comme un résultat positif;
- *renforcement de l'image de l'évaluation des diplômes d'études au Canada* - au Canada et de par le monde.

La structure de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études, dans laquelle un petit nombre de grands organismes s'occupe de la majorité des évaluations de diplômes d'études effectuées chaque année, fait qu'il suffit d'un nombre relativement petit de grands organismes pour atteindre une « masse critique ». Il n'est pas surprenant de noter que ce sont les grands organismes qui semblent avoir les bases de données les plus grosses et les plus sophistiquées ainsi que le plus grand nombre d'évaluatrices et évaluateurs. Cinq des grands organismes ont indiqué qu'ils étaient disposés à échanger leurs données, mais les neuf autres ont répondu qu'ils ne savaient pas (voir section 2.2.4). L'idée ne semble pas avoir soulevé beaucoup d'enthousiasme ni obtenu d'engagement solide, mais nous n'avons pas remarqué d'hostilité à son égard.

3.4 Pour aller de l'avant

Comme la présente étude a été, au départ, envisagée comme une étude de faisabilité (*est-ce que nous pouvons?*) et qu'il ne se dégage de l'étude aucun obstacle d'ordre institutionnel qui soit impossible à surmonter si l'on obtient des gestionnaires qu'ils y consacrent suffisamment d'efforts, de temps et de ressources humaines et financières, on peut affirmer que l'élaboration d'un tel outil de recherche sur les décisions prises en évaluation de diplômes d'études est possible, pourvu qu'on ne rencontre aucun obstacle d'ordre technique. Toutefois, on ne nous a pas demandé d'évaluer la faisabilité d'un tel projet sur le plan technique – c'est-à-dire la question de savoir si les principales bases de données existantes ont des structures suffisamment compatibles pour permettre de concevoir un outil qui permettrait d'extraire des informations utiles pour la comparaison – et cette question n'a pas encore été résolue de façon concluante.

L'étude de faisabilité portait également sur la question de ce qu'on pourrait appeler l'« attrait » du projet (*est-ce que nous devrions?*). Nous ne disposons pas de données permettant de faire une analyse de rentabilisation claire, mais les données obtenues à partir des échanges plus limités qui se déroulent déjà suggèrent que ce projet en vaut la peine, et c'est ce à quoi on pouvait s'attendre. Cependant, la plupart des membres de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études sont encore indécis. Sans demande claire de la part de la clientèle potentielle concernant un tel service, on ne peut pas être certain qu'il serait adopté.

Il convient de noter que, dans le cas de produits comme le Walkman et le iPod, les groupes de discussion consultés avaient clairement indiqué que ces produits n'étaient pas nécessaires ou ne les intéressaient pas. Cela n'a pas empêché ces produits d'être adoptés par des millions d'utilisatrices et utilisateurs. Il est possible que, en raison des idées préconçues de la clientèle potentielle, les avantages d'une innovation ne soient perçus qu'une fois que cette innovation est disponible.

Nous avons envisagé trois pistes pour aller de l'avant :

1. passer à la mise en œuvre à grande échelle
2. ne rien faire
3. faire une mise à l'essai

À ce stade du projet, nous pensons que les obstacles et les incertitudes sont trop sérieux pour pouvoir envisager une **mise en œuvre à grande échelle**. La diversité des opinions, même parmi les grands organismes, ne constitue pas un consensus adéquat pour un projet de grande envergure ayant un but aussi précis. Dans tout projet de collaboration, il faut disposer d'une base solide, définir clairement la portée du projet et obtenir un appui solide de la part des participantes et participants.

La décision de **ne rien faire** – ou de ne rien faire pour le moment – est sans aucun doute une décision valable si on se fie aux résultats de la présente étude. Toutefois, notre cabinet est réticent à l'idée de recommander une telle décision, en raison des avantages potentiels mentionnés plus haut et de l'importance qu'a pour le Canada l'amélioration des processus d'évaluation. Si on prend une telle décision, nous recommandons de réexaminer cette décision dans deux ans, date à laquelle il est probable que le projet sur les profils de pays aura bien progressé, qu'on comprendra mieux les choses, qu'on aura une meilleure expérience en ce qui concerne l'échange de certaines données et que certains des problèmes présentés plus haut auront été réduits. En outre, on pourrait prendre des mesures en vue d'améliorer certaines de ces conditions (p. ex., en ce qui concerne les normes pour les données, les systèmes d'encodage et la qualité des données).

Nous recommandons, par conséquent, de passer à une **mise à l'essai**, selon une approche en plusieurs étapes, dont l'objectif principal sera d'explorer et de résoudre les principaux problèmes. Il faudrait que cette mise à l'essai puisse s'appuyer sur l'engagement et l'enthousiasme d'un petit groupe de pionnières et pionniers. Leur tâche serait de construire et d'exploiter un prototype fonctionnel ou un modèle de démonstration, avec des données authentiques. Il ne faudrait pas que ce groupe se décourage s'il rencontre des difficultés au début; il faudrait qu'il persévère, cherche des solutions et résolve ces difficultés.

L'idéal serait que cinq ou six organismes – dont la majorité seraient de grands organismes, en raison du volume et de l'état plus avancé de leurs données – participent à la mise à l'essai. Toutefois, on pourrait inclure un ou deux organismes de plus petite taille, qui pourraient être issus de n'importe quel segment de la communauté. Si la mise à l'essai était une réussite et se révélait populaire, on pourrait l'élargir progressivement en ajoutant à la fois des participantes et participants et des fonctionnalités.

Ce schéma simple illustre le concept :



3.5 Autres notes concernant la mise à l'essai

Nous recommandons de mettre l'accent, au début, sur les données issues des bases de données sur les précédents que possèdent certains grands organismes (y compris des informations compatibles stockées dans les bases de données sur les pays et sur les secteurs). Cela fournirait le meilleur rendement pour l'investissement nécessaire afin de créer l'outil, pour ce qui est du nombre de données échangées, du nombre d'évaluations effectuées chaque année, du nombre d'évaluatrices et évaluateurs concernés et de la perception du grand public. Il serait utile d'inclure également certains des autres organismes, afin de montrer que l'outil représente une approche possible pour eux aussi.

La mise à l'essai pourrait consister en l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- A. Créer une **spécification standard** pour une base de données sur les précédents (ou les décisions accompagnées de leurs justifications), qui permettrait d'utiliser une application Web très simple pour accéder aux données, étant donné que le format serait le même pour tous. Chaque organisme aurait à construire (ou à adapter) sa propre base de données, peut-être avec des aspects supplémentaires au-delà du noyau des données

standard. Toutes les nouvelles décisions prises seraient donc stockées dans un format compatible, et certains organismes seraient peut-être disposés à convertir leurs anciennes données et à les entrer dans la nouvelle base de données. Le prix de la participation pourrait être couvert en partie par la création d'une base de données structurée sur les décisions accompagnées de leurs justifications (si l'organisme n'en a pas encore une). L'utilisation d'une base de données structurée serait une étape importante en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité du travail pour les organismes où cela est une préoccupation, et elle aurait un grand impact sur la qualité des décisions prises.

- B. Élaborer un **outil Web plus sophistiqué pour accéder aux bases de données existantes** (sans qu'il soit nécessaire de procéder à une restructuration), trouver et extraire les informations sur les précédents souhaités (ou les décisions avec leurs justifications) et présenter ces données à l'évaluatrice ou évaluateur de diplômes d'études. L'outil serait conçu de façon à permettre l'accès aux bases de données d'autant de grands organismes que possible. Il ne serait pas nécessaire, dans ce cas, d'apporter des changements aux bases de

données existantes, mais l'outil exigerait la mise en correspondance de chaque base de données avec une structure générique standard. Cette approche exigerait peu de travail d'adaptation des bases de données existantes, mais il faudrait une table de correspondance pour chaque base de données afin que l'outil sache où trouver chaque élément d'information.

- C. Élaborer une **application standard de base de données**, qui pourrait être fournie à n'importe quelle agence d'évaluation et que cette agence pourrait adopter et utiliser par la suite. La base de données serait compatible à la fois avec l'outil Web simple et avec la version plus sophistiquée, de sorte que tous les organismes l'utilisant seraient en mesure d'échanger des informations. Cette approche pourrait être attrayante pour tous les organismes qui n'ont actuellement aucune base de données et pour tous ceux qui prévoient mettre à jour leur base de données. Toutes les nouvelles décisions prises seraient stockées sous un format compatible, et certains organismes pourraient convertir leurs anciennes données et les incorporer dans la nouvelle base de données. *Cette option s'ajouterait à l'option A ou l'option B ci-dessus.*

L'option A exigerait plus d'efforts de la part des grands organismes. L'option B exigerait plus d'efforts de la part des programmeuses et programmeurs et est probablement préférable. L'option C pourrait être repoussée à une phase ultérieure, même si, d'ici là, un plus grand nombre d'organismes investiront dans leur propre nouvelle base de données.

Nous recommandons que toutes les spécifications de bases de données et tous les logiciels de bases de données créés pour cet essai utilisent un format de données ouvert, afin d'assurer la rentabilité et la compatibilité futures, tout en s'assurant, bien sûr, que la sécurité du contenu est garantie.

Il faudrait que la mise à l'essai soit entreprise conjointement avec le projet de mise à l'essai sur les profils de pays. Un grand nombre des répondantes et répondants indiquent que les données sur les pays et les établissements sont d'une importance primordiale pour eux et que ces informations ajouteraient beaucoup

à la valeur de toutes les données sur les décisions. La combinaison des deux mises à l'essai créerait une certaine synergie et pourrait être plus avantageuse que deux mises à l'essai distinctes. Si on prévoyait un espace dans le profil de pays dans lequel les organismes participants pourraient publier leurs données structurées ou fournir un lien vers ces données, comme avec un portail, les deux mises à l'essai auraient plus de chances de réussir. De plus, cela pourrait encourager davantage les autres organismes à reconnaître les avantages potentiels et à échanger, eux aussi, leurs données.

Le processus pour les organismes participant à la mise à l'essai serait le suivant :

1. Examiner les bases de données actuelles : liste des champs et de leurs formats, champs qui pourraient être échangés/comparés (envergure des données), façon dont un outil Web pourrait accéder aux champs pour permettre des recherches et des copies des données.
2. S'entendre sur les données qui seront échangées et sur les caractéristiques permettant le futur ajout d'autres données à échanger.
3. S'entendre sur les options à retenir (A, B, C) et estimer les ressources nécessaires.
4. S'entendre sur les modalités institutionnelles à mettre à l'épreuve dans le cadre de l'essai.
5. Élaborer la stratégie de contrôle/d'évaluation. (Quels sont les avantages probables? Comment peut-on les mesurer?)
6. Élaborer le prototype de l'outil.
7. Modifier les bases de données existantes, au besoin (option A).
8. Utiliser l'outil et en vérifier l'impact.
9. Évaluer la mise à l'essai et en estimer les avantages.
10. Rendre compte de la mise à l'essai à la communauté.

3.6 Recommandations

Les données que nous avons rassemblées grâce au questionnaire en ligne et aux entrevues auprès des répondantes et répondants clés fournissent un tableau des membres de la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études au Canada, qui sont confrontés aux difficultés suivantes : augmentation de la demande pour les services; surveillance accrue afin de garantir que les décisions sont prises avec rigueur; et pressions plus intenses pour que les organismes,



avec les ressources dont ils disposent ou des ressources réduites, s'occupent d'un plus grand nombre de dossiers et continuent à prendre leurs décisions avec rigueur. De telles situations fournissent des occasions d'apporter des changements et d'innover. Le CICDI a défini plusieurs projets grâce auxquels la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études peut renforcer son engagement en ce qui a trait à la qualité, à l'efficacité et au niveau des services offerts.

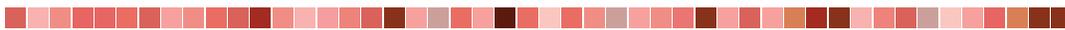
Nous faisons, par conséquent, les recommandations suivantes :

- On devrait encourager la communauté des services responsables de l'évaluation de diplômes d'études à continuer à discuter des possibilités de coopération.
- On devrait élaborer et mettre en œuvre une mise à l'essai limitée permettant d'obtenir de plus amples informations sur les avantages d'un tel outil.
- La mise à l'essai devrait comprendre les grands organismes qui souhaitent y participer, ainsi qu'un organisme de réglementation de plus petite taille et une université ou un collège.
- La mise à l'essai devrait se concentrer sur l'échange de données sur les précédents (avec des informations compatibles stockées dans les bases de données sur les pays et sur les secteurs).
- La mise à l'essai devrait être entreprise conjointement avec le projet sur les profils de pays.
- Le processus de mise à l'essai devrait suivre les 10 étapes décrites à la section 3.5.



■ ANNEXE I - QUESTIONNAIRE EN LIGNE

La mise en commun et l'intégration des méthodologies et des résultats des évaluations d'autres organisations peuvent appuyer l'assurance de la qualité.



Outil en ligne de ressources communes sur l'évaluation des diplômes d'études au Canada

Le présent questionnaire vise à recueillir de l'information sur les organisations qui effectuent l'évaluation des diplômes d'études, sur les personnes qui y travaillent, sur les bases de données que ces organisations utilisent ainsi que sur leurs attitudes au sujet de l'échange d'information et de la formation.

Ces renseignements seront utilisés dans le cadre d'une étude de faisabilité pour un outil en ligne servant à examiner les décisions relatives à l'évaluation des diplômes d'études qui ont déjà été prises en ce qui a trait aux diplômes d'études étrangers. Que vous croyiez qu'un tel outil soit utile ou non, il est essentiel que vous nous fassiez part de votre opinion pour nous assurer d'obtenir le plus de points de vue possible sur la question.

En répondant aux questions, il est important que vous gardiez en tête que :

1. cet outil n'utiliserait que des données électroniques - nous ne prévoyons pas numériser des dossiers papier;
2. l'outil ne serait pas une base de données centrale, mais accéderait à des données sélectionnées détenues dans des bases de données qui existent déjà selon des protocoles convenus avec soin;

3. le système serait hébergé par le Centre d'information canadien sur les diplômes d'études internationaux (CICDI) au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] afin de servir la communauté de l'évaluation des diplômes d'études au Canada.

La plupart des questions du présent sondage sont à choix multiples, questions auxquelles une option ou plus peut être choisie. De plus, un espace se trouve à la suite de la plupart des questions pour fournir des réponses plus détaillées, d'autres réponses ou des commentaires.

Toutes les données recueillies seront analysées de façon anonyme et ne seront pas communiquées à l'externe. Les données ne seront utilisées qu'aux fins de l'étude de faisabilité.

Nous reconnaissons que tous les répondants et répondantes ne seront peut-être pas en mesure de répondre à toutes les questions. Pour chaque question, veuillez répondre du mieux que vous le pouvez. Si vous ne pouvez pas répondre à certaines questions ou choisissez de ne pas le faire, veuillez choisir l'option « Incertain/ne sais pas ».

Veuillez nous faire parvenir vos réponses dans les meilleurs délais (avant le 15 juin 2011). Nous vous remercions à l'avance de votre participation.

1. IDENTITÉ

Nom de la personne répondant au questionnaire :		Téléphone :	
Titre/fonctions :		Courriel :	
Nom de l'organisation :		Langue des opérations :	
Ville :		Pays :	
Province :		Code postal :	




2. AVEC QUEL TYPE D'ORGANISATIONS FAITES-VOUS AFFAIRE? (SÉLECTIONNEZ TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT.)

Service d'évaluation de diplômes		Organisme de réglementation	
Université		Conseil sectoriel	
Association/société professionnelle ou d'apprentissage		Gouvernement ou organisme fédéral/provincial/territorial/local	
Collège		Autre (veuillez préciser)	

3. QUEL VOLUME DE TRAVAIL L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES REPRÉSENTE-T-ELLE DANS VOTRE ORGANISATION? (SI VOUS ÊTES INCERTAIN, VEUILLEZ RÉPONDRE « NE SAIS PAS ».)

Nombre d'évaluatrices et d'évaluateurs des diplômes d'études à temps plein		Nombre d'employées et d'employés à temps partiel pour l'évaluation des diplômes d'études	
Pourcentage du temps total du personnel accordé à l'évaluation des diplômes d'études		Nombre de diplômes d'études étrangers évalués par année	

4. VEUILLEZ INDIQUER LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES SUR LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES.

Nous NE possédons PAS de données électroniques.	
Nous possédons des données électroniques (mais pas de base de données).	
Nous possédons une base de données structurée.	
Autre (veuillez préciser)	
Incertain/ne sais pas	





Veillez décrire votre système de conservation des dossiers plus en détail, si possible.

5. NOUS POSSÉDONS LES DONNÉES SUIVANTES SUR LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES (SÉLECTIONNEZ TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT) :

Date de la décision		Échelle des niveaux	
Pays		Raison de l'évaluation du diplôme d'études	
Établissement		Raisons de la décision/recommandation	
Diplôme d'études		Équivalences en cas de transfert/correspondance du cours	
Domaine de spécialisation		Lien relatif à la conversion des crédits	
Date d'obtention du diplôme d'études		Commentaires	
Diplôme d'études comparable au Canada		Autre (veuillez préciser)	
Incertain/ne sais pas			

Nombre approximatif de décisions :	
------------------------------------	--

Nos données remontent à (année) :	
-----------------------------------	--





8. NOUS SERIONS INTÉRESSÉS À AVOIR ACCÈS AUX DONNÉES SUIVANTES SUR LES DÉCISIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION.

Date de la décision		Raisons de la décision/ recommandation	
Pays ou région		Équivalences en cas de transfert/ correspondance du cours	
Établissement		Lien relatif à la conversion des crédits	
Diplôme d'études		Domaine de spécialisation	
Niveau		Date d'obtention du diplôme d'études	
Échelle des niveaux		Diplôme d'études comparable au Canada	
Raison de l'évaluation du diplôme d'études		Autre information d'intérêt (veuillez préciser)	

9. VEUILLEZ DONNER VOTRE OPINION QUANT AUX MODES DE FINANCEMENT. (VEUILLEZ COCHER L'UNE DES CASES SUIVANTES OU SUGGÉRER UN AUTRE MODE DE FINANCEMENT.)

Nous sommes d'avis que la conception et l'opération devraient entièrement être subventionnées par l'État.		
Nous sommes d'avis que la conception initiale devrait être subventionnée par l'État, mais que les frais d'exploitation subséquents devraient être couverts par des frais d'utilisation adéquats.		
Nous sommes d'avis qu'en plus des frais d'exploitation, une rémunération devrait également être offerte aux fournisseurs de données.		
Incertain/ne sais pas		
Veuillez fournir tout autre commentaire ou suggestion.		





10. NOUS SOMMES D'AVIS QUE L'HÉBERGEMENT DU SERVICE PAR LE CICDI DEVRAIT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR (VEUILLEZ INDIQUER VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE, EN PRÉCISANT AU MOINS VOTRE PREMIER CHOIX ET VOTRE CINQUIÈME CHOIX - AU MOINS UNE OPTION DOIT ÊTRE SÉLECTIONNÉE) :

Un conseil composé de parties intéressées	
Un collectif constitué d'organisations participantes	
Un organisme indépendant à but non lucratif	
Un organisme privé	
Incertain/ne sais pas	
Autre (veuillez préciser) :	

Veuillez nous faire part de tout autre commentaire au sujet du présent questionnaire.

Si vous avez des questions ou des commentaires relativement au présent sondage ou au sujet dont il est question, veuillez les écrire dans la zone de texte ci-dessous ou envoyer un courriel à M^{me} Felicity Borgal à felicityb@CamProf.com.

Nous vous remercions de votre aide.



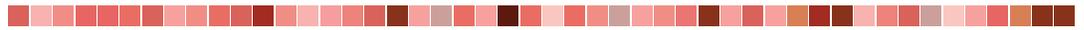
■ ANNEXE II - STRUCTURE DES ENTREVUES AVEC LES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS CLÉS

Les organisations jugeront cet outil efficient puisqu'il permettra d'économiser des ressources et du temps et favorisera une prise de décisions plus rapide.



1. Quels seraient, selon vous, les avantages si on allait de l'avant avec ce projet?
2. Quel est votre processus pour la prise de décisions? Cet outil aurait-il des effets sur ce processus? Si oui, lesquels?
3. Quelles données/informations électroniques avez-vous? Quelle forme prennent-elles? (Comment les décisions et les informations qui s'y rapportent sont-elles stockées? Comment y accède-t-on?)
4. Quelles données détaillées enregistrez-vous?
5. À quelle année vos données remontent-elles? Y a-t-il eu des changements dans votre système de gestion des dossiers au fil des années?
6. Dans quelle mesure seriez-vous disposée ou disposé à échanger la totalité ou une partie des données (non personnelles)?/Dans quelles circonstances seriez-vous disposée ou disposé à envisager un tel échange?
7. Est-ce que cela vous intéresserait d'avoir accès à des informations semblables dans les données des autres organismes? à d'autres informations? Pourquoi?
8. Si oui, quelles données spécifiques vous intéresseraient le plus?
9. Dans l'hypothèse où cet outil serait élaboré, quelle sorte de financement pour le projet serait convenable, d'après vous? Quels arrangements faudrait-il pour le paiement (s'il y a lieu)?
10. Si cet outil était élaboré, qui devrait l'héberger? Pourquoi?
11. Assurance de la qualité - Si on suppose que, dans une liste de décisions, les plus anciennes ne sont pas d'aussi bonne qualité que les plus récentes, quel type de processus d'assurance de la qualité faudrait-il appliquer aux données pour les rendre plus utiles?





12. De votre point de vue, y a-t-il des obstacles potentiels (de gros obstacles qui sont insurmontables et qui rendraient inutile toute poursuite de la discussion)?

13. Est-ce que, dans l'ensemble, vous recommandez qu'on aille de l'avant avec ce projet ou non?

14. Autres commentaires?



■ ANNEXE III - LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES LORS DES ENTREVUES

Le CICDI devrait héberger cet outil, puisqu'il possède déjà un mandat pancanadien.

**Philip Bélanger**

L'évaluation et la reconnaissance des diplômes et des compétences internationaux (ERDCI)

Edward Carson

Directeur général des affaires et directeur associé
Comparative Education Services (CES)

Tina Cheng

Évaluatrice
Département des certificats
British Columbia College of Teachers

Alexandre Dufour-Mignault

Adjoint à la directrice
Centre d'expertise sur les formations acquises hors
du Québec (CEFAHQ)
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Gaëtan Faucher

Directeur général
Service régional d'admission du Montréal métropolitain
(SRAM)

Gordon Griffith

Directeur du secteur de l'éducation
Ingénieurs Canada

Sherron Hibbit

Présidente
Service canadien d'évaluation des documents scolaires
internationaux (ICAS)

Roger Hur

Gestionnaire
International Credential Evaluation Service (ICES)

Pierre Labbé

Service régional d'admission au Collégial de Québec
(SRACQ)

Isidore Leblond

Directeur du développement des programmes
Conseil canadien des techniciens et technologues (CCTT)

Shannon Mackay

Évaluatrice des diplômes d'études
Service d'évaluation des diplômes du Manitoba (SEDM)

Susan Olszynko

Gestionnaire du marketing et du recrutement
internationaux
Centre d'éducation internationale
Collège Algonquin

Tim Owen

Directeur
World Education Services (WES)

Julie Parna

Directrice des admissions
(Évaluation et traitement des documents)
Université York

Jeff Stull

International Qualifications Assessment Service (IQAS)
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration de l'Alberta

Rosalie Vlaar

Analyste principale des politiques, Services d'inscription
Université de la Colombie-Britannique

Qiuling Wu

Registraire adjoint, Admissions internationales
Bureau du registraire
Université Dalhousie



NORMES PANCANADIENNES DE QUALITÉ POUR L'ÉVALUATION
DES DIPLÔMES INTERNATIONAUX
RESSOURCES DISPONIBLES EN FRANÇAIS

1. Normes pancanadiennes de qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux - Phase II
2. *Cadre pancanadien d'assurance de la qualité pour l'évaluation des diplômes d'études internationaux*
3. *Profil de compétences pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études – Volume 1*
4. *Profil de compétences pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études – Volume 2*
5. *Profil de compétences pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études – Volume 3*
6. Étude de la faisabilité d'un programme de formation à distance pour les évaluateurs et évaluatrices de diplômes d'études au Canada
7. Étude de la faisabilité d'une application Web pour l'échange des résultats, des ressources et des méthodologies de l'évaluation des diplômes d'études
8. *Guide de la terminologie française de l'évaluation des diplômes d'études au Canada*
<http://terminologies.cicdi.ca>
(EN LIGNE SEULEMENT)
- Guide de la terminologie anglaise de l'évaluation des diplômes d'études au Canada*
<http://terminology.cicic.ca>
(EN LIGNE SEULEMENT)
9. Profils de pays
<http://profilspays.cicdi.ca>
(EN LIGNE SEULEMENT)

RESOURCES ARE ALSO AVAILABLE IN ENGLISH



www.evaluation.cicic.ca